



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal intégral de la séance du 9 FEVRIER 2023





Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

Mes chers collègues, bonsoir, nous allons pouvoir démarrer notre séance du Conseil municipal du 9 février, qui est d'ailleurs le premier de cette année 2023.

LE MAIRE : 25 membres sont présents : Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Brigitte PINAULT, Jacques GRUBER, Olivier BERTHET, Jean-Claude TREMINTIN, Françoise ASKINAZI, Nicolas PORTEIX, Sacha GAILLARD, Diane DOMAS, Jean-Christophe ACHARD, Jean-Jacques VEILLEROT, Edith SAGROUN, Virginie RECHAIN, Diane MICHOUDET, Nicolas PUJOL, Céline PEIGNÉ, Pauline GEISMAR, Claire LOUVET, Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ, Xavier BRUNSCHVICG et Irène DOUSAS.

Monsieur Jean-Christophe PIERSON est excusé et a donné pouvoir à Éric BERDOATI qui l'accepte ;
Madame Capucine du SARTEL est excusée et a donné pouvoir à Jean-Christophe ACHARD qui l'accepte ;
Madame Anne COVO est excusée et a donné pouvoir à Jacques GRUBER qui l'accepte ;
Madame Mireille GUEZENEC est excusée et a donné pouvoir à Diane MICHOUDET qui l'accepte ;
Madame Nathalie MOUTON-VEILLÉ est excusée et a donné pouvoir à Virginie RECHAIN qui l'accepte ;
Monsieur François-Henri REYNAUD est excusé et a donné pouvoir à Diane DOMAS qui l'accepte ;
Monsieur Laurent MONJOLE est excusé et a donné pouvoir à Nicolas PORTEIX qui l'accepte ;
Monsieur Arnaud BOSSER est excusé et a donné pouvoir à Sacha GAILLARD qui l'accepte ;
Monsieur Christophe WARTEL est excusé et a donné pouvoir à Ségolène de LARMINAT qui l'accepte ;
Monsieur Pierre CAZENEUVE est excusé et a donné pouvoir à Pierre BOSCHE qui l'accepte.

Merci beaucoup.

I- Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022

Alors, nous avons, comme de coutume, l'adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.
Est-ce qu'il y a des observations ? Il n'y a pas d'observation sur ce procès-verbal.
Pas d'abstention ? Pas de vote contraire ?
Il est adopté à l'**Unanimité**.

II- Compte-rendu des décisions prises par Le MAIRE

Le MAIRE rend compte des 55 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

■ Affaires juridiques et domaniales (38)

- Mise à disposition et location de salles : Grand Livre, Brunet, Colonnes, Porte Jaune (21)
- Conventions d'occupation domaniale pour des logements sis à Saint Cloud - 8 Place Silly, 4 rue Eugénie, 3/5 rue René Weill et 2/4 rue Michel Salles
- Décision portant conclusion d'un bail civil entre la commune de Saint-Cloud et le centre hospitalier des Quatre Villes
- Fixation des honoraires de la SCP JUDICIUM, commissaires de justice associés pour procéder à deux constats
- Convention pour l'occupation précaire de la Rotonde du Musée des Avelines par l'Association des Amis du Musée dans le cadre de la "Soirée Club Bienvenue en 1930" du 11 février 2023 sis 60 rue Gounod-92210 Saint-Cloud
- Convention de mise à disposition d'installations sportives au profit de la ligue de Paris Ile-de-France et du district des Hauts-de-Seine de football
- Conclusion d'une convention entre la Ville de Saint-Cloud et la Maîtrise des Hauts-de-Seine pour l'organisation d'un concert au sein de l'église Saint-Clodoald
- Mises à disposition de l'association « Ligue de l'enseignement des Hauts-de-Seine » des accueils de loisirs sans hébergement Fouilleuse et Saint-Exupéry, pour l'organisation de sessions de formation générale BAFA



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

- Mise à disposition de l'association le Lions Club de Saint-Cloud, Garches, Vaucresson, de l'Accueil Jeunes pour l'organisation de 6 sessions de formation à l'éloquence à destination des élèves de 3ème, afin de les préparer au concours prévu durant le mois d'avril 2023
- Remboursement du montant des frais chiffrés par l'assureur de la ville dans le cadre du sinistre de M. X
- Décisions d'estimer en justice dans le cadre de divers contentieux avec la commission du contentieux du stationnement payant (période du 2 novembre au 13 décembre 2022), 2 sociétés, et un particulier.

■ Marchés publics (13)

- Modification n°1 du marché de réfection des étanchéités et de sécurisation des toitures-terrasses au gymnase et à la piscine des Tourneroches
- Modification n°1 du marché de maintenance préventive et curative des portes et portails motorisés – Intégration de 4 nouvelles installations
- Marché de vérification, d'entretien et de réparation des jeux dans les squares et les bâtiments communaux
- Modification n° 5 de l'accord-cadre relatif à l'exploitation PFI, PF et CP des installations de CVC (chauffage - ventilation - climatisation) des bâtiments communaux
- Modification 1 au lot 1 de l'accord-cadre relatif au recrutement par voie d'intérim dans le secteur médico-social et sanitaire / Lot 1 : Auxiliaire (h/f) de puériculture
- Modification 1 au lot 3 de l'accord-cadre relatif au recrutement par voie d'intérim dans le secteur médico-social et sanitaire / Lot 3 : éducateurs de jeunes enfants
- Contrat d'assurance Dommage ouvrage et tous risques chantier pour la réhabilitation des 3 Pierrots
- Location d'un véhicule Mercedes Sprinter
- Mise en peinture du mobilier urbain
- Spectacle : « La vengeance du Grand Murdoch »
- Signature d'un contrat d'abonnement au service Fast-PubliAct
- Signature d'un contrat de prestations de services "LH SOUND DESIGN" pour l'animation DJ à l'occasion des vœux du Maire au personnel le 6 janvier 2023
- Convention d'acquisition de trois œuvres d'Édouard DANTAN : *Proue d'une barque / L'habitation des Baron-Lecoq/ Roses*

■ Finances (4)

- Avenant 1 à la régie de recettes Dons et quêtes
- Fixation des tarifs municipaux au 1er janvier 2023
- Réalisation d'un emprunt de 2 millions d'euros auprès de la Banque Postale
- Convention de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne

1 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE : Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Je vous propose de reconduire notre collègue le plus jeune, Sacha GAILLARD.

Pas d'objection ? Pas de vote contre ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

ARTICLE UNIQUE : **PROCÈDE**, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de **Sacha GAILLARD**.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

III - COMMUNICATIONS

DECLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Lors de cette séance du Conseil municipal, nous allons adopter le budget primitif de la ville de Saint-Cloud pour l'année 2023.

Nous allons voter le budget primitif dans un contexte national et international extrêmement singulier : sortie de la crise sanitaire, crise énergétique, conflit en Ukraine, et pour finir une inflation record.

Malgré ce contexte extrêmement défavorable, nous présentons bien évidemment un budget à l'équilibre, il est même légèrement excédentaire.

Nous atteignons cette situation sans augmentation de la fiscalité locale. En effet, le taux de la taxe foncière, seul impôt local dont disposent encore les communes, reste stable et ne sera pas augmenté pour équilibrer le budget de la ville de Saint-Cloud. Le taux communal de la taxe foncière est stable depuis 2015, soit 8 années sans aucune augmentation. Le taux de la taxe d'habitation est stable depuis 2012, soit 11 années. Car même si la taxe d'habitation n'est plus payée par les administrés, elle a été perçue et donc payée par nombre de Clodoaldiens jusqu'en 2022 et reste compensée par l'État, malheureusement pas en intégralité mais bien partiellement.

Le vote du budget est un acte politique, c'est même le premier acte politique avant tous les autres.

Sans budget, aucune politique publique n'est possible ; sans budget, aucun service public ne pourrait fonctionner. Même si l'exercice semble pour certains peu accessible voire abscons, voter un budget c'est tout sauf un acte comptable.

Cette année encore, notre majorité municipale démontre qu'elle est capable de soutenir des projets ambitieux porteurs d'avenir pour notre commune tout en maîtrisant nos dépenses publiques grâce à une gestion saine et rigoureuse. Ce budget que va vous présenter dans quelques instants Nicolas Porteix en est la démonstration.

Malgré les péréquations, malgré la baisse des dotations, malgré la volonté toujours grandissante de recentralisation, malgré la perte d'autonomie que toutes les collectivités de France ressentent et dénoncent unanimement, nous poursuivons notre effort pour continuer à faire de Saint-Cloud une ville où il fait bon vivre.

C'est précisément pour cette même raison que sur un tout autre sujet, nous faisons appel du jugement communiqué à la Ville de Saint-Cloud par le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, le jeudi 26 janvier dernier, rejetant notre requête demandant l'annulation de l'arrêté de carence du Préfet. Ce jugement étonne à sa lecture. En effet, à plusieurs reprises les décisions sont motivées non en droit mais en opportunité, voire à l'aune d'une argumentation politique. Première justification donnée en page 4 du jugement, je cite, le jugement du Tribunal Administratif : « *Par ailleurs, il ressort des pièces du dossier, ..., que la réalisation de logements collectifs en zone pavillonnaire, la mixité fonctionnelle des espaces urbanisés, la diminution des distances entre les constructions et les limites séparatives, l'augmentation du coefficient d'emprise au sol et de la hauteur maximale des constructions... la commune n'a pas cherché à faire évoluer les dispositions d'urbanisme dans un sens favorable au logement social...* ».

Cette description littéraire, cette litanie devrais-je dire, porte un nom c'est la densification. Je vous le dis avec force mes chers collègues, je suis farouchement opposé à tout projet de densification pour notre commune. Si le Préfet ou le Tribunal Administratif souhaitent densifier la commune de Saint-Cloud, qu'ils proposent ce projet politique aux Clodoaldiens lors des prochaines échéances électorales et on verra bien quel sera le choix des électeurs. Le document d'urbanisme de la ville de Saint-Cloud appelé Plan Local d'Urbanisme, PLU, a été adopté par le Conseil municipal de la ville de Saint-Cloud et seul ce même Conseil municipal dispose de la légitimité démocratique pour le modifier. C'est un principe politique majeur de respect du fonctionnement démocratique de nos institutions et des habitants de notre commune qui se sont exprimés dans les urnes. Ce n'est ni à Nanterre, ni à Cergy-Pontoise que se dessine l'avenir souverain de notre collectivité.

En page 5 de ce même jugement, le Tribunal Administratif nous invite à augmenter les impôts pour financer le logement social, je cite à nouveau : « *La commune n'établit pas toutefois avoir été dans l'impossibilité de faire supporter la diminution des concours de l'Etat, le cas échéant compensée par l'augmentation de ses ressources fiscales...* ».



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

Nous sommes bien loin me semble-t-il d'un argument relevant du droit administratif.

Enfin, pour ne pas être trop long tant il y a matière à prospérer, je ne peux m'empêcher de vous livrer le passage sur l'égalité de traitement entre les communes. Notre argumentaire est clair et limpide. Il est le suivant : la Ville de Saint-Cloud n'a atteint son objectif triennal de construction de logements sociaux qu'à hauteur de 11%. La ville de Levallois-Perret n'a atteint son objectif triennal de construction de logements sociaux qu'à hauteur de 9%, soit vous en conviendrez aisément un taux de réalisation inférieur à celui de Saint-Cloud. Alors, dans ces conditions, comment expliquer que le Préfet ait repris la délivrance des autorisations d'urbanisme pour Saint-Cloud, mais pas pour Levallois et qu'il ait également majoré le taux de la pénalité à hauteur de 170% pour Saint-Cloud et seulement 150% pour Levallois. Nous contestons cette différence de traitement. Le jugement justifie la position du Préfet en disant ceci en page 7, je cite une nouvelle fois et ça, ça vaut quand même le coup de vous le dire : *« S'agissant de la commune de Levallois-Perret si celle-ci présente effectivement des taux d'atteinte de ses objectifs quantitatifs et qualitatifs moindres que ceux de Saint-Cloud, il ressort des pièces du dossier que son taux de logement social est supérieur à celui de Saint-Cloud et que le Préfet a fixé le taux de prélèvement de la commune de Levallois-Perret en tenant compte de la situation financière dégradée de la commune. Il ne résulte pas de l'instruction, en particulier au regard des pièces budgétaires produites, que la commune de Saint-Cloud est dans une situation financière pareillement dégradée ».*

Cette motivation est surréaliste et probablement inédite. Je pense que nous avons totalement et définitivement quitté le champ du droit administratif avec cette motivation.

Compte tenu de ce qui précède et bien d'autres éléments de droit, nous faisons appel de cette décision. Nous le faisons avec sérieux et détermination. Nous le faisons également parce que le gouvernement en adoptant la loi 3DS en février 2022 nous a déjà donné raison. En effet, la loi 3DS a considérablement modifié la loi SRU. Cette loi reconnaît dans son exposé des motifs, que la date fixée en 2025 pour atteindre les 25% de logements sociaux est inatteignable pour la très grande majorité des communes françaises ayant un taux SRU inférieur à 25%. C'est la raison pour laquelle, la loi 3DS supprime la date butoir de 2025 et met en place d'autres dispositifs. Elle donne du temps aux communes et permet de repousser jusqu'à 10 ans les échéances. C'est très précisément ce que nous défendons dans nos différents mémoires. Nous soulignons le caractère inapplicable de la loi et c'est ce que reconnaît justement la loi 3DS.

Dois-je le rappeler, notre majorité a été élue dès le premier tour des élections municipales en mars 2020 sur un programme clair, précis et détaillé. Notre majorité a également été élue pour en toute circonstance défendre les intérêts de notre ville et ceux de nos administrés. C'est très exactement ce que nous faisons et que nous continuerons à faire sans arrogance, mais avec détermination, courage et légitimité ».

Madame de LARMINAT.

COMMUNICATION DE Madame de LARMINAT 1ère Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au patrimoine

Merci, Monsieur Le Maire.

■ **Service du Patrimoine et des archives** : Il est désormais au complet avec l'arrivée le 2 janvier dernier de sa responsable, Juliette MARIDET. Elle s'est immédiatement mise au travail et a notamment œuvré pour que nous puissions déposer un dossier de candidature pour **les Rubans du patrimoine** ; c'est une récompense qui permet de mettre en valeur les communes qui ont réalisé des opérations de restauration d'envergure. Et, cette fois-ci, la demande que nous faisons concerne les travaux qui ont été réalisés sur les peintures du chœur de l'Église Saint-Clodoald que nous mettons particulièrement en avant dans le cadre de notre année jubilaire, puisque ces peintures représentent des scènes de la vie du Prince.

■ **Les festivités autour des 1 500 ans de Clodoald** se poursuivent et je vous invite à noter :

Le 23 mars, dans cette salle, et le 6 avril, à la Fouilleuse, vous êtes tous invités à découvrir « **La vie terrible et merveilleuse de Clodoald** », écrite et mise en scène par Gilles Martin. Ça va être une très belle soirée.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

■ D'une manière générale, **les derniers évènements culturels** de la ville ont rencontré un franc succès, que ce soit en lien avec les commémorations Clodoald, notamment *la Maîtrise des Hauts de Seine* qui nous a accueillis dans l'Eglise, ou encore la soirée jeux de société du Moyen Âge qui a été organisée par **l'ECLA**.

Mais nous avons également les programmations de chaque établissement avec les spectacles : « *Polar Grenadine* » ou encore « *Comme il vous plaira* » programmés par **les 3 Pierrots** dans le cadre de sa saison Hors les murs.

Le public était également au rendez-vous des incontournables de **la médiathèque**, donc deux grands moments qui ont eu lieu récemment : *la Nuit de la lecture* sur le thème de la peur, cette année, et *la Science se livre*, sur le thème de l'eau.

■ **Le Carré**, quant à lui, a accueilli en janvier l'exposition d'un artiste Clodoaldien, Gilles GUENNO, et expose actuellement **les calligraphies et peintures des adhérents de l'association Chine WaWa**. C'est une première immersion à Saint-Cloud dans le nouvel an chinois qui a été célébré avec succès au Carré le 4 février dernier. Nous y étions avec mon collègue Nicolas Pujol pour un grand moment de fête.

■ **Le Musée** n'est pas en reste, puisque l'exposition Crevel continue d'attirer les foules ; nous avons déjà eu 3 500 visiteurs et la presse est dithyrambique.

A noter que les visiteurs peuvent s'initier à la méditation pleine conscience devant les œuvres, ce qui permet d'attirer de nouveaux publics.

Quelques dates à retenir pour les semaines à venir :

■ **Dans le cadre de la saison Hors les murs des 3 Pierrots :**

- **le 10 février**, demain soir, nous avons un beau **concert** en partenariat avec le Conservatoire, puisque nous accueillons le **Quatuor Voce**, à **l'auditorium du Conservatoire** ;
- **le 18 mars**, dans la **rotonde du musée des Avelines**, un spectacle intitulé **L'homme sans souci** ;

■ **A la Médiathèque :**

- **samedi 18 mars**, aura lieu un spectacle poétique intitulé **Promesse** de Laura Rucinska, et il sera suivi d'une conférence interactive sur la façon dont la poésie peut dire l'indicible.

■ **Au Musée des Avelines : samedi 11 février de 18h à 22h, la Soirée Club années 30**, une grande soirée, organisée en partenariat avec l'ECLA ; un programme varié avec des sets musicaux de jazz, une initiation au Lindy Hop, je vous laisse venir pour découvrir ce que c'est, et bien sûr des visites de l'exposition, avec possibilité de restauration sur place.

Ce samedi de 18h à 22h, je vous attends nombreux.

■ **Au Carré, au mois de mars,**

- nous accueillons l'association **Art en vue pour une exposition autour de la journée de la Femme** (pour ceux qui ne savent pas, c'est le 8 mars) ;
- on a également le collège Gounod qui viendra présenter un travail collectif autour de l'Espace ;
- **le 30 mars : ce sera le traditionnel dîner cosmopolite des AVF.**

■ **A l'ECLA** : Je vous annonce que du 14 mars au 1^{er} avril aura lieu **une exposition « Ecorces »** par les ateliers d'arts plastiques et d'artisanat d'art adultes. Le vernissage aura lieu le 14 mars à 19h.

Merci de votre attention.

Le MAIRE : Merci, Madame de LARMINAT. Monsieur GRUBER.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

COMMUNICATION DE Monsieur GRUBER **4^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Éducation**

Merci, Monsieur Le Maire.

Chers collègues,

Comme tous les trimestres, vendredi 17 février, nous aurons le repas des directeurs d'école. Il s'agit plus précisément d'une réunion de travail, accompagnée d'un simple plateau-repas, qui a lieu en mairie, lors de la pause méridienne des écoles. En plus des directeurs d'école, sont également présents le Maire, l'Inspectrice de l'Education Nationale, la directrice du cabinet, la directrice générale des services, la directrice des services techniques, la directrice du PEEJ, la responsable du service Education, son équipe, et moi-même.

Ces réunions sont l'occasion pour les représentants de l'Education Nationale d'une rencontre avec le Maire, de prise d'informations sur l'actualité de la Ville, de partage sur différents sujets de la vie scolaire, sur le périscolaire, la restauration, l'entretien des bâtiments, les classes transplantées, le numérique, les transports, etc. Bref, autant d'échanges qui contribuent à la saine collaboration que nous connaissons à Saint-Cloud entre l'Education Nationale et la Mairie pour le plus grand bénéfice des élèves Clodoaldiens et de leurs parents.

Lors d'un précédent conseil municipal, avaient été évoquées les difficultés rencontrées par le prestataire responsable de la prestation du ménage, en particulier dans les bâtiments scolaires. Lors du dernier conseil d'école auquel j'ai assisté, il a été mentionné par la direction de l'école que cette prestation était, je cite, « en nette amélioration ». Aussi les multiples actions entreprises auprès du prestataire par la direction des bâtiments et mon collègue du conseil municipal, Jean-Jacques Veillerot, commencent à apporter des résultats. Je souhaite les en remercier ainsi que Sophie Hertig et Laëtitia Coque du service de l'Education pour leur implication sur le sujet.

Enfin, les inscriptions aux séjours d'été se sont faites en ligne le lundi 6 février et se feront sur place ce samedi au groupe scolaire de la Fouilleuse. Comme ces séjours sont toujours autant appréciés par les enfants et leurs parents, nous avons souhaité maintenir le nombre de séjours, au moins pour cet été, malgré les contraintes budgétaires de cette année.

Monsieur le Maire, je vous propose de faire la communication d'Anne COVO.

COMMUNICATION DE Madame COVO *(excusée, rapportée par Jacques GRUBER)* **7^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et à la famille**

Je suis heureuse de vous annoncer que la Ville a fait appel à l'Association Réseau des parents.

Cette association intervient pour entourer les familles sur des thèmes précis à travers des conférences.

La première conférence s'est tenue hier soir, en cette même salle des mariages, dont le thème était "Comment concilier carrière et vie familiale". Cette intervention a recueilli la satisfaction de parents qui ont trouvé des réponses à certaines de leurs questions. Je suis heureuse car, pour un soir de février, il y avait beaucoup de monde dans la salle.

Mes chers collègues, si vous validez le budget ce soir, d'autres interventions sur divers thèmes seront proposés aux Clodoaldiens.

J'en ai fini. Merci, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci, Monsieur GRUBER. Madame PINAULDT.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

COMMUNICATION DE Madame PINAULDT 3^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Ville durable

Merci, Monsieur Le Maire.

■ La Ville organise, en partenariat avec l'ALEC (Agence Locale Energie Climat), **un forum Habitat durable** sur le thème : « Rénovation énergétique, démarrer son projet » qui se tiendra le 28 mars prochain entre 18h et 21h dans les salles des Avelines.

Ce forum a pour objectif d'accompagner les Clodoaldiens qui ont déjà un projet de rénovation et qui se posent des questions sur la manière de rendre leur habitat moins consommateur d'énergie.

Durant cette soirée plusieurs stands regrouperont des partenaires tels qu'ENEDIS, GRDF, un bureau d'études, un architecte sensibilisé au sujet de l'habitat durable et bien sûr l'ALEC, guichet unique en matière de rénovation durable. Parallèlement se dérouleront 2 conférences de 45 minutes, l'une à 18h45 à l'adresse des co-proprétaires et la deuxième à 19h45, plus particulièrement adressée aux propriétaires de logements individuels.

L'accès à ce forum se fera sur inscriptions mais restera libre pour les personnes non inscrites en fonction de la capacité des salles. Toute personne propriétaire ou non est la bienvenue.

Une large campagne d'information débutera dès la rentrée des vacances de février pour annoncer cet événement.

■ Une **distribution gratuite de compost** est proposée le vendredi 24 mars de 14h à 16h et le samedi 25 mars de 10h à 12h sur le parking du Pré St-Jean. Je rappelle que les personnes doivent apporter leurs contenants.

■ Avec l'arrivée prochaine du Printemps, les chèvres et les moutons seront de retour à Saint-Cloud le 22 mars, toujours sur **l'éco-pâturage** qui est situé à droite de l'entrée de la Passerelle de l'Avre.

Cette année, nous réfléchissons à un trajet de transhumance, plus long que d'habitude, que je vous laisserai le soin de découvrir...

■ Enfin, nous remercions vivement le Rotary Club de Saint Cloud pour son engagement fidèle auprès de la Ville sur le projet de végétalisation du cimetière avec, cette année, **un soutien financier** accru par rapport à l'année dernière d'un montant de 1 500 euros cette année.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci, Madame PINAULDT. Monsieur BERTHET.

COMMUNICATION DE Monsieur BERTHET 6^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants

Pas de communication, Monsieur Le Maire.

Le MAIRE : Quelqu'un a-t-il la communication de Madame du SARTEL ? Oui, Monsieur ACHARD.

COMMUNICATION DE Madame DU SARTEL (*excusée, rapportée par Jean-Christophe ACHARD*) 5^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

Merci, Monsieur Le MAIRE.

VOIRIE

■ **Éclairage :** Une somme conséquente du budget 2023 de la voirie sera employée à la modernisation de notre parc d'éclairage public en commençant par les plus énergivores, notamment les lampes sodium.

Une part importante de ces luminaires appartient au département qui nous alloue une subvention en vue de ce changement. Le programme s'étalera sur 4 ans pour arriver en fin de mandat à un parc 100% LED.

Pour l'année 2023, un certain nombre de points lumineux ont été répertoriés sur la ville et seront changés. Cela concernera essentiellement les têtes de mâts.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

■ **Travaux** : Les travaux de la rue du Cdt de Lareinthy qui consistent à un remplacement total des mats et des luminaires ne sont pas comptabilisés dans ce programme, ayant été budgétés en 2022.

Cette technologie LED divise par 10 environ la puissance installée et permet de moduler l'éclairage en fonction des usages et chaque point changé bénéficiera d'une gradation à – 70% de 23H à 5H du matin.

Parallèlement à cela, un test d'un nouveau boîtier installé dans l'armoire électrique, qui concerne les rues de Bucourt et Henri Regnault, nous permet de mieux piloter ces réductions de puissances nocturnes et de descendre à -90% la nuit. Les 52 lanternes de ces rues ont été changées et sont passées de 250W à 27W. Cette opération permet une réduction de 93% de la consommation actuelle.

PROPRETÉ

Nous déplorons un deuxième incendie dans un des flux de notre point d'apport volontaire de la rue d'Orléans. Une extrême vigilance est demandée aux restaurateurs concernant en particulier les mégots de cigarettes.

Une communication sur ces consignes a été faite et des stickers ont été collés sur les 3 points d'apport volontaire, ainsi que ceux de la rue de l'Yser.

Merci, Monsieur le Maire

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur TREMINTIN.

COMMUNICATION DE Monsieur TREMINTIN

8^{ème} Adjoint au Maire délégué au Sport

Merci, Monsieur Le Maire.

■ **Le Gymnase FOUILLEUSE** est fermé depuis le 8 février et au moins jusqu'au 13 février. Des éléments du faux-plafond sont tombés dans la nuit du 7 au 8 février. Heureusement, cet incident s'est déroulé en l'absence de tout utilisateur du gymnase. Les Services Techniques ont en charge de vérifier la sûreté de l'installation et envisager les mesures garantissant la sécurité.

Les scolaires sont reclassés en partie au gymnase Dassault et les associations, en créneaux mutualisés, sur d'autres équipements.

■ **École des Sports** : Les inscriptions aux stages de printemps de l'École des Sports seront prises à compter du lundi 6 mars :

- 2 stages aquatiques en parallèle, **du 24 au 28 avril 2023, pour les enfants de 8 à 12 ans**, avec notamment des activités de kayak à l'Île Monsieur, de l'initiation au sauvetage de la personne et du water-polo ;

- 1 stage, **du 2 au 5 mai 2023, pour les enfants de 6 à 12 ans**, avec notamment des activités de golf, au Golf de Jardy, et du Tir à l'Arc.

Le 11 mars, 45 enfants de l'École des Sports seront invités à suivre le **match retour des Mariannes contre Levallois** au Gymnase Géo André de la Porte de Saint Cloud.

Le déplacement se fera en cars, encadré par nos animateurs.

■ **Le 17 mars, l'évènement Tennis Fluo** se déroulera sur les courts couverts des Coteaux.

Voir jouer au tennis dans le noir est assez irréal et je ne peux que vous conseiller de passer voir ce jeu.

■ **Piscine** :

• Pour la première fois de son histoire, **l'équipe Masters (+ de 25 ans) de l'UAS NATATION est arrivée 8^{ème} du Championnat de France par équipes.**

• De son côté, **l'équipe 1^{ère} de Water-Polo est en tête du Championnat d'Ile-de-France.**

• **La manifestation AQUAZEN** se déroulera **le 24 mars** prochain en soirée, avec de nouveaux prestataires pour les massages.

Cette 6^{ème} session s'avère prometteuse pour les 200 personnes qui pourront y participer en s'inscrivant préalablement.

VIVONS LE SPORT A SAINT CLOUD !



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

LE MAIRE : Merci Monsieur TREMINTIN. Madame ASKINAZI.

COMMUNICATION DE Madame ASKINAZI

9^{ème} Adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

Merci, Monsieur Le Maire.

Je vais commencer par l'actualité des entreprises.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

■ **Apéro network** : Le 2 février dernier, s'est tenu le troisième apéro network au bistro Le Saint-Cloud. Plus d'une soixantaine de personnes, des TPE, des commerçants ou des artisans, se sont retrouvés pour échanger dans la bonne humeur.

■ **Saint-Cloud Entreprises** est toujours active pour aider les entreprises à se développer. En 2022, lors du cycle « oser, entreprendre, réussir » qui portait sur la thématique de la politique commerciale, plus de 150 créateurs, créatrices ou entrepreneurs ont participé aux quatre ateliers. Et nous leur proposons, cette année, un nouveau cycle d'ateliers, « concrétiser, développer, communiquer ». Ce sont des ateliers thématiques, animés par des professionnels dans leurs domaines respectifs. Ils seront organisés pour transmettre aux entreprises et chefs d'entreprise des clés pour booster leur entreprise et la développer. Le premier atelier se tiendra le 21 mars 2023 et portera sur le thème « du projet à la conception de votre stratégie ». Un compte LinkedIn sera créé pour fédérer la communauté et permettra aux membres de découvrir les dispositifs d'accompagnement et d'échanger avec les intervenants. Une soirée de networking autour d'un concours de storytelling clôturera ce cycle en novembre prochain. Avant, il y a les quatre ateliers durant toute l'année. Ces ateliers sont organisés en partenariat avec la ville de Vaucresson, avec « Femmes qui bougent », l'association TPE 92 et l'association SALVETERRA.

COMMERCE

■ **Le grand jeu des vitrines** : Le 18 janvier dernier, les gagnants du Grand Prix des vitrines de Noël ont été reçus à l'hôtel de ville pour la remise des prix, en présence de l'association des commerçants qui a offert des lots. Cet événement a permis de rencontrer les Clodoaldiens qui ont parcouru Saint-Cloud et observé avec attention les vitrines des commerçants participants à la recherche des phrases secrètes. On a eu plus d'une centaine de participants.

■ **Les nouveaux commerces** :

Saint-Cloud attire toujours des nouveaux commerçants. Nous accueillons deux nouveaux, il y a donc 2 ouvertures :

- Un traiteur italien « **Bottega di Marco** », à la rue de d'Orléans ;
 - et « **Maison de retouches** » qui est un retoucheur, boulevard Palissy.
- Voilà, nous leur souhaitons la bienvenue dans notre ville.

Merci.

LE MAIRE : Merci Madame ASKINAZI. Monsieur PORTEIX.

COMMUNICATION DE Monsieur PORTEIX

10^{ème} Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

Pas de communication, Monsieur Le Maire.

LE MAIRE : Pas de communication. Vous allez parler beaucoup, tout à l'heure. Monsieur GAILLARD.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

COMMUNICATION DE Monsieur GAILLARD

11^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Citoyenneté et à la politique du handicap

Merci, Monsieur Le Maire.

CITOYENNETÉ

■ **Citoyenneté** : Malgré tous les efforts du service Citoyenneté pour apporter satisfaction aux usagers, les délais de prise de rendez-vous peuvent sembler longs, car les demandes demeurent très nombreuses.

Il faut savoir que le service Citoyenneté, rien que sur le mois de janvier 2023 sur la thématique titres d'identité, a reçu 1 823 usagers et remis 886 titres d'identité. Ceci représente une augmentation de 36% par rapport à janvier 2019.

Pour rappel, la Ville n'est pas responsable des délais de fabrication des titres une fois les dossiers déposés.

■ **La campagne de recensement** de la population a débuté, avec 5 agents recenseurs répartis par secteur. Le taux d'avancement est actuellement de 68%, ce qui est satisfaisant, mais la collecte reste compliquée sur certains secteurs. Les administrés n'ayant pas répondu à leur questionnaire seront invités à venir le compléter en Mairie le samedi 18 février.

Pour rappel, la réponse aux enquêtes de recensement est obligatoire. En cas de non réponse, les usagers s'exposent à une amende.

■ Enfin, **la cérémonie de la Citoyenneté**, qui consiste à inviter les jeunes ayant eu 18 ans entre le lendemain du dernier scrutin et le 31 décembre 2022, aura lieu le 24 mars 2023. Il leur sera remis leur carte d'électeur et le livret du citoyen. Cette année, 168 jeunes ont été conviés.

HANDICAP

Au-delà de la simple Commission Communale pour l'Accessibilité (la CCA), dont le rapport vous sera présenté ce soir, nous souhaitons réunir, à raison d'une fois par trimestre, les membres de cette même Commission à l'occasion d'évènements appelés « Les Ateliers Saint-Cloud Handicap ». Les membres pourront faire part librement de leurs idées sur la thématique du handicap pour la Ville.

Projets, initiatives et idées pour le handicap à Saint-Cloud sont plus que jamais d'actualité.

Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci beaucoup Monsieur GAILLARD. Madame DOMAS.

COMMUNICATION DE Madame Diane DOMAS

12^{ème} adjointe à la communication, à l'événementiel et à la démocratie participative

Merci, Monsieur Le Maire.

■ **Réseaux sociaux** : Quelques chiffres avec les comptes Twitter et Instagram de la Ville, qui vont bientôt dépasser le seuil des 3 000 abonnés et la page Facebook est suivie par plus de 5 200 personnes.

Nous invitons les Clodoaldiens à suivre les actualités de la Ville sur Facebook, Twitter et Instagram.

Sur Instagram, les « stories à la Une » vous permettent de visionner ou revoir tous les titres d'informations, événements, Culture, Commerce, Solidarité, Développement durable, Sport, etc.

A noter qu'un post faisant le récapitulatif de tous les événements du week-end est désormais mis en ligne sur les réseaux sociaux tous les vendredis à 16h30.

Et une prochaine campagne de communication multisupports sera bientôt mise en avant pour inviter les habitants à suivre l'actualité de leur ville sur les réseaux sociaux.

LE MAIRE : Merci, Madame DOMAS. Monsieur ACHARD.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

COMMUNICATION DE Monsieur ACHARD

13^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

Merci, Monsieur Le Maire.

■ **Stationnement** : L'arrêté gérant le stationnement sur notre commune a été mis à jour pour récapituler les adaptations depuis le précédent arrêté de 2017. Cet arrêté reprend et précise les spécificités de la nouvelle DSP entrée en vigueur en mars 2022, en particulier les modalités de gestion des droits particuliers par le concessionnaire Indigo. Je vous invite à en prendre connaissance.

LE MAIRE : Merci, Monsieur ACHARD. Nous étions observateurs de Madame LOUVET qui buvait vos paroles. Monsieur VEILLEROT.

COMMUNICATION DE Monsieur VEILLEROT

Conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité

Pas de communication.

Le MAIRE : Madame SAGROUN.

COMMUNICATION DE Madame SAGROUN

Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

Merci, Monsieur Le Maire.

■ **Intergénérationnel** : Début janvier, une quinzaine de jeunes du Conseil des jeunes et de l'Accueil Jeunes ont organisé, dans le cadre du développement d'activités intergénérationnelles, un après-midi de jeux de société aux Jours Heureux. Ce moment joyeux et convivial s'est clôturé par un goûter préparé par les jeunes. Au regard du succès de cette opération, nous envisageons de la renouveler environ 4 fois par an.

■ **Concours d'éloquence** : Le Lions Club lance, comme chaque année, son concours d'éloquence, niveau 3^{ème}. Participeront, cette année, les deux collèges de Saint-Cloud, celui de Garches et celui de Vaucresson. Avant le début des différentes phases du concours, des formations à l'éloquence ont été dispensées à l'Accueil Jeunes. Cette initiative a permis de faire connaître l'Accueil Jeunes. Pour information, la **Finale du concours aura lieu le 15 avril**.

■ **BAFA** : Les entretiens pour la première partie du BAFA ont eu lieu lundi dernier. 4 jeunes ont été sélectionnés et bénéficieront de ce dispositif.

■ **Accueil Jeunes (11-17 ans)** : De nombreux projets vont voir le jour tout au long de l'année. Pour n'en citer que quelques-uns, je parlerai du *projet mode* pour développer l'estime de soi, le *projet sporte-toi bien* pour développer l'esprit d'équipe et le *projet part-âge* pour développer la confiance en soi. Si ces projets vous tentent, vous pouvez encore vous inscrire à l'Accueil Jeunes.

Comme vous pouvez le voir, les jeunes Clodoaldiens ont plein d'idées, et nous sommes et serons à leurs côtés pour les aider à les mettre en œuvre.

Merci, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Madame SAGROUN. Madame RECHAIN.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

COMMUNICATION DE Madame RECHAIN
Conseillère municipale déléguée aux Espaces Verts

Le MAIRE : Pas de déclaration. Madame MICHOUDET.

Diane MICHOUDET : J'ai la déclaration de Madame GUÉZENEC.

COMMUNICATION DE Madame GUÉZENEC (*excusée, rapportée par Diane MICHOUDET*)
Conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux Séniors

■ **Retour sur les moments forts des dernières semaines** :

- Le mois de décembre s'est achevé avec le retour du déjeuner de l'Amitié, attendu depuis plusieurs années.
- Janvier a commencé avec le démontage de la décoration de la salle et les inscriptions pour l'année 2023 pour le cyber et la gym douce.

C'est aussi le mois des vœux aux séniors de Lelégard, des Heures Claires, des Jours heureux et de l'Age d'or.

■ **Plusieurs visites se sont déroulées hors Saint-Cloud** :

- *Le grand numéro de Chanel* : au Grand Palais éphémère ;
- *L'Empire de la Mode* du Directoire à l'Empire : à Rueil-Malmaison ;
- Le Musée de la Poste : à Paris ;
- une découverte de *Louis XV*, ses passions, sa famille et son influence sur l'art : au château de Versailles.

■ **D'autres se sont déroulées à Saint-Cloud** :

- Un atelier théâtre avec les enfants du centre de loisirs St-Exupéry ;
- Un atelier culinaire intergénérationnel avec les élèves de la section cuisine du lycée Santos Dumont.

■ **Espace d'animation des Coteaux** :

- Atelier créatif, gym cérébrale et cercle de lecture, un quiz sur la gastronomie française ;
- Atelier tremplin : bilan du cycle « *bien préparer sa retraite* ».

Enfin nous avons rencontré des élus de Neuilly-sur-Seine souhaitant des informations sur notre Espace animation, afin de créer une structure pour leurs séniors.

■ **Quartier Hippodrome/Fouilleuse** :

- Comme chaque année, l'APAJ a invité les habitants du quartier à partager la traditionnelle galette des rois.
- Des animations sont en préparation pour le premier semestre

Voilà pour Madame GUÉZENEC.

COMMUNICATION DE Madame Diane MICHOUDET
Conseillère municipale déléguée au quartier PASTEUR / MAGENTA

Pour ma communication :

Les délégués de quartiers organisent, cette année, des olympiades de quartiers qui se tiendront un samedi du mois d'avril au jardin de l'Avre ; la date n'est pas encore arrêtée.

Il s'agit d'une manifestation sportive qui permettra de découvrir différents sports sous forme d'ateliers. **45''57**



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

Le **MAIRE** : Merci, Madame MICHOUDET. Monsieur PUJOL.

COMMUNICATION DE Monsieur PUJOL
Conseiller municipal délégué au quartier CENTRE-VILLAGE

Pas de communication.

Le **MAIRE** : Madame PEIGNÉ.

COMMUNICATION DE Madame PEIGNÉ
Conseillère municipale déléguée au quartier MONTRETOUT / COUTUREAU

Pas de communication.

Le **MAIRE** : Madame GEISMAR.

COMMUNICATION DE Madame GEISMAR
Conseillère municipale déléguée au quartier VAL D'OR

Je n'ai pas de communication, Monsieur le Maire.

Le **MAIRE** : Madame LOUVET.

COMMUNICATION DE Madame LOUVET
Conseillère municipale déléguée à la Ville Numérique

Pas de communication.

Le **MAIRE** : Je vous remercie beaucoup.

Nous en arrivons aux délibérations.

IV – DÉLIBÉRATIONS

2 / CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A LA RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE SAINT-CLODOALD

LE **MAIRE** : Monsieur PORTEIX.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

Nicolas PORTEIX : Merci, Monsieur Le Maire.

Comme nous l'avons déjà fait par le passé pour le marché des Avelines et pour celui des 3 Pierrots, l'objet de cette délibération est de créer une autorisation de programme, cette fois-ci, pour le projet de restauration de la toiture de l'église Saint-Clodoald.

Pour rappel, une première partie de la restauration de la toiture de l'église, à peu près un tiers, a été achevée en 2019 et l'objet est ici de reprendre ce chantier-là et de le finaliser, donc de faire les deux tiers de la toiture restante. Le montant total estimé de ce projet est de 1 705 000 euros. Et l'intérêt de créer une autorisation de programme est de pouvoir l'étaler sur les différentes années de sa réalisation, ce qui évite d'avoir à l'inscrire au budget et donc de l'engager dès la première année de démarrage du projet. Donc là, la proposition est de créer une autorisation de programme qui s'étale sur 2023 et 2024, avec 305 000 € en 2023 et le solde 1,4 million en 2024.

LE MAIRE : Merci beaucoup, pour ces explications précises.
Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Jean-Claude TREMINTIN : *Nicolas PORTEIX donne toutes explications sur cette procédure déjà utilisée pour d'autres chantiers, et qui permet de répartir des crédits sur plusieurs années.
Pierre BOSCHE demande si d'autres subventions sont prévues pour ce chantier.
Monsieur Le MAIRE rappelle celle déjà obtenue par Conseil Départemental 92. Pour les autres, des dossiers ont été préparés, et nous sommes en attente des réponses.*

La Commission des Finances émet, à l'unanimité, un avis favorable.

LE MAIRE : Merci Monsieur le Rapporteur.
Y a-t-il des questions ? Pas de question.
Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,

CONSIDÉRANT que les dépenses affectées à la section d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP),

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

N°AP	Objet de l'AP	Montant AP	CP 2023	CP 2024
<u>000003</u>	Restauration de la toiture de l'Église Saint-Clodoald	1 705 000 €	305 000 €	1 400 000 €

3/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

LE MAIRE : Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Oui, merci, Monsieur Le Maire.

Vous avez reçu le rapport du budget primitif. ; je vais vous le commenter.

Alors en préambule, je voulais vous rappeler que ce budget primitif 2023 est le premier budget que nous allons faire sous le référentiel M 57. C'est un changement de réglementation qui impose à toutes les communes de passer de la M14 à la M57. Toutes les communes devront l'avoir passée pour janvier 2024. Et, nous, nous avons souhaité anticiper d'1 an et donc nous passons à partir du 1^{er} janvier 2023 en M57. Ce budget est donc en M57.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

Un autre point important est que ce budget ne reprend pas les résultats de l'exercice précédent, nous rendrons le compte administratif le mois prochain et nous ferons, du coup par la suite, un budget supplémentaire pour reprendre ce résultat.

Alors les grands axes et les grands points importants de ce budget 2023 sont au nombre de 4.

1- Le premier, c'est que ce budget est très marqué par la poursuite de notre programme d'investissements et on est au pic de ce programme d'investissements très ambitieux au service des habitants de notre Ville. Et ce budget d'investissements se manifeste par un certain nombre de grands projets qui sont en cours et qui seront même achevés cette année : le marché des Avelines et la réhabilitation des 3 Pierrots. Mais aussi le début du parking des hôpitaux, le projet d'extension de la vidéoprotection. Et tout ça s'ajoutant à ce que nous faisons, tous les ans, en matière d'amélioration, de maintenance et de restauration de notre patrimoine, et des travaux sur notre espace public et notre voirie communale, ainsi que du logement social.

2- Le 2^{ème} point est que ce budget est malheureusement, comme les années précédentes et probablement encore un peu plus, puisque ça augmente un peu chaque année, très marqué par un certain nombre de contraintes liées aux péréquations qui n'en finissent pas de monter et à la DGF qui, elle, n'en finit pas de baisser ; on verra cela en détail.

Et s'ajoutent à cela, en plus cette année 2023, des contraintes extrêmement fortes liées à l'inflation que tout le monde subit, y compris les villes et notre ville ; ainsi que l'explosion des prix de l'énergie que peuvent également constater les particuliers et les professionnels. Pour notre Ville, cela représentera un surcoût très important, les deux cumulés, on estime à plus de 2,8 millions €.

3- Le 3^{ème} point, et vous en avez parlé tout à l'heure, Monsieur Le Maire, c'est le fait que nous ayons décidé, cette année encore, de maintenir nos taux inchangés, alors notre taux, puisqu'il ne nous en reste maintenant plus qu'un, qui est celui de la taxe foncière. Cependant, les bases de la fiscalité, dont la variation décidée par le projet de loi de finances, augmenteront de 7,1%, soit une augmentation assez importante cette année 2023.

4- 4^{ème} point : un de nos objectifs est de maintenir une situation financière de la Ville saine et un endettement maîtrisé. A la suite d'une séquence de trois années durant laquelle nous avons préparé le budget de la Ville pour les investissements et les projets que nous sommes en train de réaliser, l'année dernière avec cette première phase très importante d'investissements, la dette a, à nouveau, un peu augmenté. Cette année, elle augmentera à nouveau, mais en restant maîtrisée. L'année dernière, nous avons pu nous endetter à des taux encore très avantageux et donc le budget est bien préparé pour encaisser ces investissements.

Si on rentre maintenant dans le détail, vous avez la synthèse du budget à la page 5. Et je vais rentrer un peu plus dans le détail, en commençant par **les recettes de fonctionnement**.

Alors les éléments notables et notamment les variations par rapport à l'année dernière dans ces recettes de fonctionnement, le premier point concerne le produit des services qui est relativement comparable à l'année dernière, à une exception près qui est une baisse très importante des recettes prévues pour les 3 Pierrots. Et ça s'explique de manière assez naturelle, puisque l'équipement est fermé cette année.

Sur le volet des recettes liées à la fiscalité, on constate effectivement cette hausse importante des bases et le taux qui, lui, reste le même. Le taux de la taxe foncière était de 20,34 en 2022, il n'a pas changé depuis 2015, comme vous le disiez Monsieur Le MAIRE, et donc on maintient ce même taux pour l'année en cours, puisque c'est le taux 2023.

Alors un petit point à noter dans nos recettes, nous avons également une somme assez conséquente et j'ai une petite vérification sur ce qui est l'attribution de compensation, un peu plus de 12 millions d'euros quand même. C'est une recette qui a été créée, mise en place alors, c'était une histoire de compensation. Ce n'était pas une nouvelle création, mais c'était suite à la réforme liée à la MGP de 2016. Et donc cette somme d'un peu plus de 12 millions d'euros est constante tous les ans, j'ai vérifié depuis 2016, l'inflation était de 12,5% et donc c'était 12 millions en 2016, c'est toujours 12 millions en 2023. Et donc on voit bien que ce type de réforme qui créait des sommes fixes font, qu'année après année, cette somme s'érode en fait, elle est liée à l'inflation et nous n'avons aucune autre compensation. Et donc, d'ici quelques années, un peu comme d'autres sommes fixes dans notre budget, il faudra que nous trouvions d'autres compensations ou du moins d'autres formes de recettes pour compenser l'érosion de cette somme, qui est quand même assez conséquente. 12 millions d'euros, ça représente une part conséquente de notre budget.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

Dans les autres recettes fiscales, un point notable, c'est l'estimation que nous devons faire des droits de mutation qui sont quelque chose d'extrêmement volatiles et extrêmement difficiles à prévoir, puisque ça va dépendre de la dynamique du marché de l'immobilier au cours de l'année. D'une année sur l'autre, il y a de très fortes variations et c'est très difficile à prévoir. Nous avons choisi pour cette année 2023, une estimation de 3,5 millions qui est une estimation plutôt prudente au regard des années précédentes. En 2022, l'année dernière, la somme atteinte est de 4,2 millions, donc 3,5 millions est une estimation très prudente.

Dans les autres dotations, il y a la DGF que j'ai mentionnée tout à l'heure. Alors je vous ai remis le tableau, comme un peu tous les ans, mais qui permet de constater que la DGF a complètement fondu. En 2012, elle était de 5 235 000 €, en 2022, elle nous a été notifiée à 613 000 €, donc une division presque par 10.

La stabilité, elle, a été promise en 2017, c'était 2 millions d'euros et, en 2022, 600 000 €, donc en fait une division presque par 3 ; c'était une promesse présidentielle.

Alors, comment estimer la DGF pour 2023 ? C'est un exercice, du coup, difficile et hasardeux. On sait probablement que ça va baisser. Mais nous avons eu, à l'automne, des signaux qui étaient plutôt encourageants, notamment il y a le ministre des comptes publics qui avait parlé « d'une sanctuarisation au niveau individuel ». Ça nous avait donné un peu d'espoir et puis, quelques jours après, la ministre déléguée aux collectivités a traduit en fait ces mots en disant que ça signifiait que 70% des communes verraient leur dotation maintenue ou augmentée, ce qui signifie que 30% la verraient baisser. Et donc la sanctuarisation au niveau individuel signifiera probablement pour nous une baisse et nous avons donc prévu de passer de 613 000 à 300 000 euros.

Donc, on verra ce qui se passe. Pour l'instant, début février, nous n'avons aucune notification, elle arrivera plus tard, peut être très tard, d'ailleurs, on espère que ça sera plus. Mais de toute façon, au fil des années, c'est quelque chose qui ne représente plus grand chose et qui a complètement fondu.

Les points suivants :

- Alors dans les différentes dotations, vous noterez qu'il y a eu une légère baisse au niveau des recettes de la CAF et des subventions du Conseil Départemental. Ce sont deux chiffres qui sont directement liés au nombre de places en crèche de la petite enfance. Et donc, comme nous avons eu une légère baisse de ce nombre de berceaux, eh bien, cela se traduit aujourd'hui par une baisse de ces deux dotations.

- Sur les autres produits de gestion courante, il y a un élément exceptionnel dans ce budget 2023, qui est le droit d'entrée du délégataire à la mise en service du parking des Avelines pour un montant de 3 900 000 €, donc une somme très importante qui, du coup, est intégrée ici dans nos recettes de fonctionnement.

Sur les dépenses de fonctionnement : vous avez le tableau à la page 9, je vous donne quelques éléments de comparaison par rapport à l'année dernière.

Dans un des trois chapitres très importants, dans les charges à caractère général, vous pouvez voir des grosses variations, quasiment 3 millions d'euros, j'en parlais tout à l'heure. Ça s'explique par deux postes.

Le premier, c'est l'explosion des coûts de l'énergie. Nous avons estimé que le coût du gaz augmenterait d'un peu plus de 3,5 fois et le coût de l'électricité d'un facteur 2 ; ce qui représente pour le budget communal une hausse de presque 2,5 millions d'euros supplémentaires par rapport à 2022.

Et, par ailleurs, il y a l'inflation aussi qui augmente évidemment pour les villes comme pour tout le monde, et là nous avons estimé que ça représentait pour le budget de la Ville, 300 000 € supplémentaires.

Alors, sur l'énergie, il y a différents dispositifs qui ont été mis en place, en tout cas annoncés par le gouvernement. Il y a un bouclier tarifaire, un filet de sécurité et un amortisseur électricité.

Nous avons étudié ces différents dispositifs, nous ne sommes pas éligibles au premier, et nous avons des incertitudes sur les critères du second, qui dépendront de la finalisation du compte administratif ; mais incertitude, plutôt très fort doute. Pour le troisième, nous avons fait le nécessaire, nous entamons les démarches, afin de vérifier notre éligibilité et peut-être d'en disposer.

Alors sur les charges de personnel qui représentent la majorité, en fait, de nos dépenses de fonctionnement, soit un peu plus de 23,5 millions, là il y a une hausse, par rapport à 2022, d'1 million d'euros et cette hausse s'explique principalement par deux facteurs.

Le premier qui est un objectif d'augmentation des effectifs dans un certain nombre de métiers qui sont toujours en tension au sein de notre collectivité, la Petite enfance, la Police municipale, les Ressources humaines, la piscine et la Citoyenneté.

Et puis un facteur important aussi, c'est la hausse du point d'indice annoncé l'année dernière, effectif depuis le 1^{er} juillet 2022 et qui est une hausse de 3,5%, qui avait généré des effets sur une demi-année l'année dernière et



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

qui génère cette année son effet sur une année pleine, ce qui va représenter plus de 350 000 € supplémentaires. Tout cela s'ajoutant aux mécanismes habituels d'augmentation de la masse salariale.

Après sur le chapitre atténuation de produits qui représente, en fait, les péréquations et la pénalité SRU. Estimer les péréquations est là encore un exercice assez difficile. Ce dont on est à peu près sûr, c'est que ça ne baissera pas, puisqu'on a l'historique de 10 ans et que ça ne se produit plutôt pas du tout. L'année dernière, on avait battu un nouveau record, on était presque à 7,2 millions sur la part uniquement communale, il y a une part intercommunale que l'on paie également à travers POLD et donc là on a fait une estimation à 7,4 millions. Et vous avez la courbe qui vous montre qu'en 10 ans, on est au 10^{ème} anniversaire du premier relevé qui est dans le tableau, on a une multiplication par plus de 10 des péréquations, et donc on est passé de 658 000 en 2012 à 7 187 000 en 2022. Et donc pour 2023, notre estimation est de 7,4 millions. Evidemment, pour l'instant, on n'a aucune idée de notification de ce chiffre. L'année dernière, les notifications ont été en juin et novembre pour ces deux péréquations. On attend, on verra.

Pour la pénalité SRU, par contre, nous avons les chiffres et nous pouvons faire une estimation plutôt précise. L'estimation pour le BP 2023 est de 1 060 000 €.

Après sur les autres charges de gestion courante, vous trouvez :

- Le FCCT que nous payons à POLD (Paris Ovest La Défense) qui, comme tous les ans, sera bien inférieur au FCCT socle, puisqu'il y a un pacte financier entre les différentes communes de notre territoire et que ce pacte financier nous est assez favorable.
- Les subventions aux associations (on verra tout à l'heure), d'un montant d'un peu plus de 2,7 millions €, augmentent très légèrement de 68 000 €, donc plutôt stables.
- La subvention au CCAS (on aura une délibération également tout à l'heure), qui est stable à 260 000 € ;
- La subvention à la Caisse des écoles (qui fait l'objet d'une délibération tout à l'heure également) d'un montant de 150 000 €. Alors, elle, elle est fixée en fait pour équilibrer le budget de la Caisse des écoles, elle est ajustée à ses besoins et donc d'une année à l'autre, ça peut varier de manière importante. Cette année, ce sera 150 000 €.
- Notable aussi dans ce chapitre, la contribution à la brigade des sapeurs-pompiers. Nous en avons une en fonctionnement et une en investissement. La contribution de fonctionnement pour 2023 nous a été notifiée pour 626 500€, en augmentation de 12,7% par rapport à 2022. Donc c'est quelque chose que nous recevons et que nous devons payer. En 2022, elle avait déjà augmenté de 13,7% par rapport à 2021, nous avons tous les ans une augmentation, et cette augmentation est plus du double de l'inflation, donc extrêmement forte. Nous n'avons aucun levier sur cette somme-là qui nous est directement ponctionnée sur notre budget.
- Enfin, dans les dépenses de fonctionnement, vous noterez que les charges financières augmentent légèrement et ça, c'est lié à la hausse des taux que la Ville subit également. Elle a, dans son portefeuille d'emprunts, quelques emprunts à taux variable. Et donc l'effet de la hausse des taux s'applique évidemment à ces emprunts à taux variable.

A la page 13, vous avez la répartition par fonction. Comme je vous le disais lundi, il faut bien noter que l'idée étant de comparer les années 2022 et 2023, et comme 2022 était en M14 et 2023 en M57, la comparaison, en fait, est une sorte de simulation pour pouvoir essayer de comparer ces deux montants, donc elle n'est pas à prendre au pourcentage près. Mais vous pouvez constater qu'il y a une relative stabilité au niveau de la comparaison par fonction entre les deux années.

Si on passe sur l'investissement, sur le volet recettes d'investissement, alors, dans les points notables que vous pouvez constater :

- D'abord s'agissant des subventions, vous pouvez constater que nous avons inscrit une somme importante, plus de 3,7 millions d'euros, et c'est lié en grande partie aux subventions du contrat de développement avec le Département, qui concerne un grand nombre des projets que nous réalisons et pour lesquels, du coup, nous avons déjà une notification des subventions, nous pouvons donc les inscrire dans notre budget.
- Sur les dotations, rien de particulier cette année : un programme de cessions immobilières importantes avec une somme qui s'approche des 16 millions d'euros. Vous avez le détail à la fin du document.
- Si on passe sur les dépenses, dans les choses remarquables de cette année, dans les dépenses d'équipements, il y a, les subventions d'équipements. Comme tous les ans, nous avons une subvention prévue pour le logement social. Alors comment nous calculons et nous prévoyons cette dépense ? Nous inscrivons ici la somme correspondant à des projets, qui ont atteint un certain degré de maturité, pour laquelle la Ville a eu des discussions et des contacts avec les porteurs des projets, qui sont mûrs et dont nous avons bon espoir qu'ils puissent se réaliser sur 2023. Et donc pour 2023, cette somme est de 656 000 €.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

Et on trouve dans ce chapitre « subventions d'équipement » également le financement du parking des hôpitaux pour un montant de 1 926 000 € ; le chantier étant prévu pour démarrer cette année.

- Les immobilisations corporelles : on y trouve une somme très conséquente d'un peu plus de 11 millions €, qui est liée en grande partie au montant des acquisitions foncières, qui répondent donc aux cessions, dont j'ai parlé tout à l'heure, pour pratiquement 10 millions € ; et le détail est à la fin du document également.

- Si on parcourt les immobilisations en cours, on trouve nos investissements dans les différents travaux. C'est une somme qui est à peu près du même montant que l'année dernière. Alors on retrouve nos trois autorisations de programme : Il y a celle dont on vient de parler, la toiture de l'église, mais également la fin du marché des Avelines et les travaux de réhabilitation des 3 Pierrots, pour des montants que vous avez dans le tableau à la page 16. Je vous laisse en prendre connaissance, je ne vais forcément les lire maintenant.

Et puis, en plus de ces grands projets, comme je vous le disais, nous réalisons, comme tous les ans, un certain nombre de travaux sur nos bâtiments communaux et sur notre voirie. Et donc sur les bâtiments communaux, vous avez le détail ici, c'est un montant qui est de pratiquement 4,5 millions d'euros, avec des travaux dans les écoles, les stores, les rénovations des sanitaires, des travaux au niveau de nos centres culturels, sportifs, crèches, les rénovations de logements, vous avez tout le détail. Ce qui est notable également dans ce chapitre c'est qu'on trouve le projet de vidéoprotection pour un montant d'un peu moins de 1,4 millions €.

- Ensuite sur la voirie et environnement, c'est un peu plus de 1,5 million, dont plus d'un tiers est consacré à l'éclairage public, et une partie conséquente également aux travaux de reprise de la rue des Tennerolles et des travaux sur les escaliers mécaniques. Il y aura également, cette année, en environnement un projet d'une cour oasis qui sera celle de l'école de Montretout.

Sur les opérations financières que je signale chaque année, on a cette contribution un peu bizarre, je ne vais pas rentrer dans des explications, qui est celle de la contribution de la commune versée au titre des amendes de police. Donc nous compensons des amendes de police non données et, pour régler une somme qui a été fixée en 2007, on ne va pas refaire toute l'explication, mais pour la Région et Ile de France Mobilités, cette année, nous estimons cette somme à 420 000 €.

- Pour terminer, un mot sur **l'endettement** : au 1^{er} janvier 2023, notre dette est de 32 685 286,31 €, soit 1 068 € par habitant, ce qui est bien inférieur à la moyenne des villes des Hauts-de-Seine, et vous avez le tableau en cours. En 2023, l'endettement augmentera, puisque nous allons atteindre le pic de l'investissement dans nos grands projets. Mais le budget de la Ville a été préparé pour cela et tout cela est fait avec une gestion saine.

- Enfin, le programme d'acquisitions, dont vous avez le détail, il y aura, cette année, pour pratiquement 10 millions d'euros d'acquisitions, avec des parkings dans les bureaux de la Colline, dont c'est le projet Curie qui s'achève avec les derniers achats et les ventes. Nous achetons pour l'Institut Curie et leur revendons, à l'euro près, des parkings dans les bureaux de la Colline.

Et puis, il y a un projet rue Gounod avec un achat à l'EPFIF pour la réalisation de d'une opération.

- Et dans les cessions, nous retrouvons donc les parkings, ce projet de la rue Gounod, mais également l'hôtel de la Porte jaune que nous avons acheté en 2022 et la dernière partie de la cession du 38-40 boulevard de la République, en-dessous du marché, qui était un achat échelonné, et dont Immobilière 3F va nous régler la dernière partie cette année.

Et c'est tout ce que j'avais à dire.

Le MAIRE : Merci Monsieur Porteix pour cette présentation complète.

Monsieur le rapporteur de la commission des Finances et des Travaux, réunis, nous étions d'ailleurs ensemble.

Jean-Claude TREMINTIN : *Nicolas PORTEIX expose, d'une manière magistrale, les principaux axes et les différents points de ce Budget. L'examen de celui-ci est la suite de notre procédure budgétaire, qui a démarré lors du Conseil précédent, avec la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires.*

La partie Fonctionnement prévoit des augmentations importantes des charges : énergie, achats, salaires.

La partie Investissement présente la fin de nos grands chantiers, celui du Marché des Avelines et celui des 3 Pierrots.

Sur une question de Catherine GREVELINK, Nicolas PORTEIX donne les explications sur les 2 montants évoqués qui représentent, en fait, des sommes différentes. Il précise que le changement de nomenclature comptable rendu obligatoire, entraîne des comparaisons plus difficiles par grandes fonctions.

Xavier BRUNSCHVIG demande des explications sur les versements des amendes de police,



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

Nicolas PORTEIX lui précise la règle qui ne s'applique que dans la Région Ile-de-France.

Pierre BOSCHE demande le détail de la dotation aux provisions.

Nicolas PORTEIX lui précise qu'il s'agit des risques contentieux que la nouvelle norme comptable nous oblige à valoriser systématiquement.

Pierre BOSCHE demande plus d'explications sur le budget d'1,4 million concernant la vidéoprotection.

Jean Christophe ACHARD lui détaille les points principaux prévus. Sur une question concernant le nombre de caméras connectées à fin 2023, il communiquera ce nombre au cours du Conseil Municipal.

Donc peut-être que Monsieur ACHARD peut nous le donner ?

Jean-Christophe ACHARD : Je m'étais engagé à vous donner les éléments chiffrés.

Donc la commune dispose actuellement de 35 caméras sur la voie publique et de 45 caméras au sein des équipements publics, tels que la Mairie, le musée ou le Carré.

Le projet porte sur l'installation de 36 nouvelles caméras sur la voie publique et de 22 caméras au sein des établissements publics tels que le stade des Coteaux, le nouveau marché et ses alentours et les 3 Pierrots rénovés, soit à terme 138 caméras qui ont fait l'objet d'une déclaration en Préfecture. Cela revient donc au doublement du nombre de caméras sur voie publique et d'un accroissement de plus de 50% pour les équipements communaux. A noter que ce projet inclut également la refonte et la mise à niveau du centre de supervision urbaine, ainsi que le déploiement d'un réseau fibré sur l'ensemble du territoire de la commune pour faire fonctionner le réseau de vidéoprotection, ainsi que pour raccorder certains équipements publics.

Merci.

Jean-Claude TREMINTIN : Je reprends.

Pierre BOSCHE demande des explications sur le calcul de l'autofinancement.

Monsieur Le Maire lui communique les éléments, en lui rappelant qu'il faut utiliser les résultats du Compte Administratif, et non ceux du Budget qui ne sont que prévisionnels.

Catherine GREVELINK voudrait connaître la répartition des opérations d'ordre.

Nicolas PORTEIX lui en donne le détail.

Sur une question de Rafaël MAYCHMAZ concernant les caméras, Jean Christophe ACHARD lui apporte les réponses techniques, et lui précise qu'il est difficile d'avoir une vue d'un évènement complet. Les images sont conservées un certain temps, conformément aux prescriptions de la CNIL. Elles ne sont relues que sur réquisition judiciaire. Tout doit être déclaré à la Préfecture.

La Commission des Finances émet, à la majorité, un avis favorable, les 5 représentants de SAINT-CLOUD 2020 et SAINT-CLOUD RIVE GAUCHE émettant un avis défavorable.

LE MAIRE : Merci pour ce rapport de la commission des Finances et Travaux, magistral !

Entre-temps, nous avons eu une communication de Monsieur François-Henri REYNAUD qui est empêché et qui donne pouvoir à Madame Diane DOMAS et nous allons donc bien prendre sa voix délibérative.

Alors, y a-t-il des questions, mes chers collègues ?

Monsieur BOSCHE.

Pierre BOSCHE : C'est plus une explication de vote bien sûr, puisque nous voterons contre ce budget.

Tout d'abord sur la forme, donc un grand merci à Nicolas et aux équipes « finances » de la Ville pour avoir préparé un document clair, d'avoir effectivement incorporé le référentiel de la M 57, tout en permettant de conserver des bases comparatives des années précédentes. Donc ça donne un document effectivement qui est très lisible et qui permet d'avoir un débat éduqué.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

Sur le fond effectivement, comme Nicolas l'a mentionné, c'est un budget qui est sous forte contrainte, l'inflation bien sûr, notamment dû au coût de l'énergie et une hausse importante des investissements.

Il faut cependant noter le fort dynamisme fiscal qui est permis notamment par la revalorisation des bases foncières, + 7%, qui se traduit par une hausse mécanique de la taxe foncière acquittée par les propriétaires Clodoaldiens. Donc même à taux constant, il y a bien une augmentation de la pression fiscale en terme d'addition payée par le contribuable.

La DGF dont on parle effectivement tous les ans, il faut arrêter de se lamenter, elle ne reviendra pas, je crains qu'effectivement il ne faille en faire notre deuil. On peut le regretter mais je pense que c'est une réalité.

Dans le détail, les dépenses de fonctionnement augmentent de 8%, ce qui est très significatif à 64 millions. Mais en fait, on voit que l'équilibre n'est atteint que grâce à une recette exceptionnelle de près de 4 millions, qui est liée à la perception du droit d'entrée du délégataire du futur parking des Avelines. Cela montre que le budget n'a pas dû être facile à équilibrer et qu'il y a une certaine fragilité dans la mesure où, effectivement, on a une recette exceptionnelle, la plupart des dépenses sont des dépenses récurrentes qu'il sera difficile de diminuer à l'avenir si on n'a plus cette recette exceptionnelle, voire ce dynamisme fiscal, voilà.

Principaux regrets : Bien sûr, la pénalité de carence, Monsieur Le MAIRE a évoqué ce sujet lié au rejet de son recours. Donc on la paye pour la troisième fois, ça nous coûte cette année 1,1 million. Ça fait plus de 3 millions sur 3 ans, donc c'est vraiment de l'argent réellement perdu par la municipalité. Avec effectivement un Préfet qui, en parallèle, comme vous le savez, a repris la main sur l'urbanisme et imposé 30% de logements sociaux dans les résidences éligibles. Et effectivement, on se demande quand est-ce que tout ça va s'arrêter, parce que c'est effectivement de l'argent perdu pour les Clodoaldiens. Et il serait bon de sortir de cette nasse et de cette impasse.

Concernant les subventions aux associations, nous regrettons qu'il y ait finalement une augmentation qui est limitée à 2,5 %, c'est-à-dire en gros la moitié de l'inflation. Donc ça veut dire qu'en euros constants, le budget dédié aux associations est en baisse, alors que nos associations sont au cœur des politiques publiques de notre Ville.

Concernant les Ressources humaines, les embauches nécessaires sont effectuées, Police, Petite Enfance et c'est une bonne chose. Et il y a une hausse du point d'indice, 3,5 %, qui, de toute façon, n'est pas réellement négociable. Donc ça se traduit par une hausse de 5% de la masse salariale, qui est assez significative, puisqu'elle n'est pas vraiment compensée par des efforts de productivité sur le personnel, notamment administratif. Alors, c'est vrai que moi, j'ai une expérience dans le secteur privé où, tous les ans, on fait de la productivité. Alors je sais que dans le secteur public, c'est un peu un gros mot. Je trouve dommage de ne pas utiliser des outils de productivité, d'investissement de logiciels permettant effectivement de dégager du personnel administratif de tâches, par ailleurs, répétitives et peu intéressantes, et de ne pas se mettre dans une logique effectivement de réduction de ces coûts administratifs.

Concernant l'investissement : donc très forte hausse comme il a été indiqué, 34% à 37 millions. Avec la suite du projet de refonte du marché des Avelines, les 3 Pierrots et le toit de Saint-Clodoald, qui sont parmi les gros investissements. Nous persistons à penser que la reconstruction du marché des Avelines, à plus de 16 millions, est disproportionnée par rapport aux services que cela va rendre, notamment en comparaison avec le marché provisoire de Stella Matutina qui ne coûte quasiment rien et qui donne entière satisfaction.

Donc la conséquence, c'est que, malgré un excédent de 6 millions d'euros de cessions foncières, qui est une ressource importante, mais qui n'est pas forcément répétable, on va avoir une augmentation forte de la dette, donc à priori 20% si j'en crois les chiffres. Après 18% en 2022, si on comprend le solde à la fin de l'année, l'inscription de nouvelles dettes et le remboursement en capital, on va dépasser les 40 millions. Cet accroissement nous inquiète en terme de capacité à rembourser la dette dans les années à venir. On y verra plus clair avec le compte administratif bien entendu, qui permettra de préciser quelle est la vraie capacité d'autofinancement de la Ville.

J'en ai terminé.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Écoutez, je ne vais pas répondre à tout, mais enfin il y a des choses quand même surprenantes.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

D'abord la première chose, je crois que les Clodoaldiens ont bien fait de ne pas vous faire confiance en mars 2020, parce qu'évidemment, si vous baissez les bras à chaque fois qu'il y a une difficulté, la Ville ne serait pas dans l'état dans lequel elle est.

Vous nous proposez d'abandonner l'idée ou, en tous les cas, la persistance que nous avons de revoir un jour de la DGF. Mais c'est une plaisanterie, Monsieur Bosche. Vous n'avez pas compris à quoi servait la DGF ! Je vous rappelle que la DGF, c'est un engagement constitutionnel de l'État, qui doit compenser les charges qu'il a transférées aux collectivités. Mais vous avez le même mépris que votre gouvernement envers les collectivités et donc vous pensez que tout ça finalement, on n'a pas besoin d'être financé et que c'est normal de le laisser tomber. Nous touchions 5,8 millions de DGF, il y a quelques années, on va être à 300 000 € cette année. En revanche, nous continuons d'exercer les compétences pour le compte de l'État ou des compétences propres qui nous ont été transférées, et comme le disait fort justement tout à l'heure, Nicolas Porteix, comme les montants n'ont pas été indexés à l'inflation, en plus, ne serait-ce qu'en euros constants, de toute façon, nous perdons.

Eh bien moi, je n'ai pas du tout cette vision-là de la défense des intérêts de la commune, voyez-vous ! Moi je pense que, si on a été élu, c'est à la fois pour développer des projets, on avait une plaquette qui était assez conséquente, certains ont d'ailleurs un peu ricané sur le détail de notre plaquette qui devait faire 32, ou un peu plus, de pages, mais on avait souhaité bien décrire à la population ce que nous voulions faire. Mais au-delà de ces engagements, il y a aussi la défense des intérêts de la commune. Et je suis surpris qu'un élu municipal de la Ville de Saint-Cloud propose de laisser tomber. C'est comme avec la carence, je n'ai d'ailleurs pas très bien compris quelle était votre proposition, parce que vous dites un certain nombre de choses, c'est formidable tout ça, mais ce sont des incantations, mais concrètement vous feriez quoi ? C'est-à-dire que vous nous dites qu'il faudrait aller négocier pour sortir de la carence. Mais concrètement, vous construisez les 1 000 logements sociaux qui manquent ? C'est ça votre proposition ? C'est quand même intéressant que les Clodoaldiens le sachent, et vous les construisez où vos logements sociaux ? Dans le parc de Montretout, Monsieur Bosche ? C'est quand même très facile d'avancer un certain nombre de choses. Monsieur Brunschvicg est d'accord. Mais voyez, la différence entre vous et nous, c'est que vous pouvez vous permettre de dire un certain nombre de choses, parce que vous n'avez aucune responsabilité. Alors que nous, nous sommes en responsabilité et nous devons gérer les affaires de la commune. Et donc nous ne pouvons pas nous permettre de dire un certain nombre de choses irréelles. La vérité, oui, il y a une loi qui a été adoptée, qui a été modifiée, parce que ce que vous ne comprenez pas, c'est que le temps de l'urbanisme n'est pas un temps de BFMTV. L'urbanisme, c'est un temps à 10 ou 15 ans minimum. Les projets qui sortent aujourd'hui, sur lesquels Monsieur Berthet travaille, ça fait 6, 7, 8 ans, parfois 10 ans, que nous travaillons dessus. Je vous prends un exemple, d'ailleurs, il ne va pas se faire celui-là en plus, donc c'est un mauvais exemple. Mais boulevard de la République au 90, là où il y avait l'ancien laboratoire d'analyses médicales, il y a un permis qui a été délivré, il a été attaqué bien évidemment. Ça, c'est le Préfet qui se débrouille, parce que c'est lui qui a délivré le permis, donc ce n'est plus la Ville qui est attaquée, c'est le Préfet, enfin, c'est l'arrêté préfectoral. Et l'initiative de ce projet, puisqu'au départ, nous avons délibéré pour fixer un périmètre de projet, contrairement d'ailleurs à ce que dit le Tribunal administratif et le Préfet. Quand on nous dit, « vous n'avez pas mis en place les outils pour faire évoluer votre urbanisme etc... ». Eh bien si, ça, ça en fait partie. Nous avons délibéré pour créer ce périmètre de projet en 2008, il y a 15 ans. Et le permis a été délivré le dernier trimestre 2022. Vous vous rendez compte du temps ? Eh bien avant de faire des incantations et de faire 1 000 logements sociaux, 1 000 logements, d'ailleurs, qu'ils soient sociaux ou pas, il faut oublier l'appellation sociale. Le principe même de faire 1 000 logements est un principe auquel nous sommes opposés ; je l'ai déjà expliqué 50 000 fois et vous l'avez lu ou peut-être pas, mais mon dernier édito est là-dessus, l'équilibre de l'habitat à 60 logements par an pour maintenir le nombre d'habitants. Et l'Insee nous a démontré qu'on y arrivait à peine, puisqu'on est encore en-dessous de 30 000 et qu'on est un peu moins qu'il y a 2 ans. Il nous faut produire un certain nombre de logements par an. Mais en revanche, en construire 1 000 d'ici 2025, qui était l'ancienne loi avant que la loi 3DS la modifie, eh bien c'est 300 logements par an ; on en a fait 68 par an en moyenne sur les 32 dernières années. Nous ne souhaitons pas construire 300 logements par an, même s'ils sont à 15 ou 20 000€ le mètre carré en accession à la propriété, ce n'est pas parce qu'ils sont sociaux ; c'est une densification que nous n'acceptons pas. C'est très clair.

Vous dites, il faut sortir de la carence, il faut abandonner la DGF. Moi je peux vendre ma cravate au Préfet aussi, lui prêter ma femme, et puis pourquoi pas autre chose. Enfin je veux dire, tout ça est ridicule. Enfin ça ne marche pas comme ça. Les choses sont beaucoup plus compliquées. Et il se trouve que nous sommes des gens responsables et que nous avons pris la décision de ne pas se laisser faire, ça, c'est tout à fait vrai. Mais



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

évidemment, ça c'est quelque chose que, dans la majorité présidentielle, vous avez du mal à comprendre, parce qu'on est assez suiviste, il y a peu de voix de singularité qui s'expriment. Eh bien nous, nous avons décidé de défendre les intérêts de notre commune. Voilà, ce n'est pas plus compliqué que ça. Et donc nous n'acceptons pas et nous ne nous résignons pas à ce que la DGF disparaisse. Nous exerçons des compétences pour le compte de l'État, elles ont un coût et, vous, vous nous expliquez que ça serait normal qu'on ne nous finance pas. Mais Monsieur Bosche, enfin, je n'ai jamais entendu un truc aussi lunaire, enfin franchement, bon !

Et puis, quant à la négociation de la carence, il faudra nous expliquer comment vous faites d'ailleurs. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je vous rappelle, la loi 3DS a reconnu le rapport de la commission nationale SRU. Monsieur Repentin, qui est le président de la commission nationale SRU, a reconnu également dans son rapport, que le ministre lui avait demandé préalablement au vote de la loi 3DS dans son volet SRU, il explique clairement qu'il y a 2 200 communes à peu près en France, qui sont sous le seuil des 25%, pour qui il y a un caractère inatteignable de la loi dans les délais 2025. Alors là pour le coup, c'était fait avant les élections présidentielles, il y avait une majorité absolue présidentielle et elle-même a aboli la date butoir de 2025, parce qu'ils ont fini par comprendre que ce n'était pas atteignable. C'est exactement ce que nous disons dans nos contentieux. Et jamais vous ne verrez écrit qu'on ne veut pas de logements sociaux, ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est le rythme qui nous est imposé n'est pas atteignable et c'est exactement ce qu'a dit la loi 3DS. Donc déjà sur ces deux choses-là, les choses sont assez lunaires.

Le coût de la productivité, Monsieur Bosche, vous n'avez pas travaillé chez McKinsey, vous n'allez pas nous faire le coup. Enfin, je veux dire, c'est comme quand le gouvernement nous demande de faire les fameux accords de Cahors, c'est-à-dire que lui qui est incapable de juguler la dette, parce qu'on est à 165 milliards dans le projet de loi de finances, le déficit du budget de l'État pour 2023, c'est 165 milliards, c'était 177 milliards l'année dernière, 173 milliards l'année d'avant. Bon, tous ces gens-là nous font la morale, ils nous expliquent qu'il faut faire des gains de productivité. Moi, je pense qu'il faut que vous alliez prodiguer vos conseils au Président de la République et au gouvernement, parce que vu les déficits qu'ils génèrent, la productivité, ils feraient bien de faire des efforts. Eh bien, nous, je vais vous dire, il faut quand même tenir compte des situations réelles des communes. Vous nous dites « pas de productivité ». D'abord, moi, je vais vous dire, je trouve ça insultant pour les agents. Les agents de la Ville de Saint-Cloud sont des gens engagés, qui aiment leur commune et qui travaillent, voilà. Il n'y en a pas un qui se tourne les pouces et qui ne fout rien, ce n'est pas l'état d'esprit dans lequel nous sommes ici et je peux vous dire, ils aimeraient peut-être le faire, mais comme on est en flux extrêmement tendu, parce que c'est ça que vous n'avez pas compris, ce n'est pas qu'ils ne travaillent pas, les agents, ils travaillent comme des dingues. Simplement, on a quelques difficultés de recrutement, parce qu'il y a une crise de l'attractivité de l'emploi public dans notre pays et, à Saint-Cloud, on n'échappe pas à la règle et donc nous sommes en tension. Il y a plein de services où il manque des agents, donc moi je veux bien qu'on fasse des gains de productivité, qu'on leur explique que les ordinateurs vont les remplacer. Tout ça, c'est un discours déjà entendu qui ne correspond pas à la réalité et ce n'est pas la réalité de la Ville de Saint-Cloud. Faites le ratio d'agents à l'habitant et vous allez voir qu'on est très, très loin de la norme. Notre masse salariale doit être 44% du budget ou un truc comme ça. Pardon, 38%, vous voyez, on a encore baissé. Trouvez-moi une collectivité où la masse salariale fait 38% du budget général. Généralement, on est à 60%, et c'est normal, on est l'équivalent d'une prestation de service, on est du tertiaire dans une collectivité, on n'est pas des industriels, on ne produit pas, donc c'est assez logique, d'ailleurs, que la masse salariale soit forte, puisqu'on est dans le service. Même si c'est un service public, on est dans la notion de service. Et donc le coût de la productivité, ça, vous ne me l'aviez pas encore fait, mais vous êtes élu, mais franchement, ne recommencez pas, parce que c'est ridicule, ça n'a pas de sens ici à Saint-Cloud. Encore une fois, je suis le premier à défendre les agents. Je sais quel est leur engagement au service de la Ville et tous travaillent avec compétence.

Enfin, vous nous dites, le budget est fragile et c'est très inquiétant, parce que vous comprenez, vous avez une recette exceptionnelle, mais par contre vos dépenses sont récurrentes.

Bon moi j'ai écouté avec attention, je ne comprends pas bien, vous savez, je ne suis pas un intellectuel, je suis un paysan, donc j'ai essayé d'écouter avec attention ce que nous a présenté Nicolas Porteix. Et il nous a quand même bien expliqué que, ne serait-ce que le coût des fluides, c'est un surcoût de 2,5 millions cette année. On peut espérer que ce n'est pas une dépense récurrente, 2,5 millions de fluides, de surcoût, pas de facture totale. Donc on attend d'ailleurs de voir si on est éligible à l'amortisseur, mais je crains que, comme pour le reste, on soit Alors l'amortisseur, ce n'était pas 70/30, c'était 80/20, je crois, à peu près, d'après la Première ministre, pour ceux qui étaient éligibles mais il y a de fortes chances, malheureusement, comme pour les 30% de la DGF, qu'on soit dans les 20% de l'amortisseur. On attend de voir.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

Ça, ce n'est pas du tout une dépense récurrente, Monsieur Bosche ! La crise de l'énergie, le coût des fluides, tout le monde les constate dans les copropriétés. J'avais ma permanence la semaine dernière, les gens viennent me voir, parce que les charges sont passées de 150 € à 600 €, etc. C'est valable pour tout le monde malheureusement et donc c'est un vrai sujet. Alors, pour les particuliers, moi qui suis souvent critique vis-à-vis du gouvernement, je dois dire qu'il y a un filet qui est clair. Là-dessus, moi je n'ai absolument rien à dire. On ne peut pas critiquer l'action du gouvernement sur ce sujet-là et je ne le fais pas. Mais je suis quand même objectif, même si je suis souvent en dénonciation de son action, sur ce sujet-là, ce n'est pas le cas, ce n'est pas mon attitude, il agit en fonction de la difficulté d'une situation qui échappe. Alors, certes, on aurait pu sortir quand même du tarif européen du gaz, ça nous aurait évité ça. Les Espagnols l'ont fait, les Portugais l'ont fait, ils ne payent plus du tout l'électricité au même prix que nous. Il y a longtemps qu'ils sont désindexés, enfin il y a 2 ans. Et donc voilà. Oui, les fluides, c'est un surcoût extrême et on pense, on espère en tous les cas, toute la tendance, nous, on n'est pas des traders, donc on n'achète pas le gaz au marché spot. Mais n'empêche, quand vous regardez le prix en ce moment, il n'est pas du tout ce qu'il était il y a 6 mois, ça a nettement chuté. Donc, puisqu'on passe par le SIGEIF, on espère que, pour l'année prochaine 2024, ce qui est d'ailleurs la tendance à priori qui est annoncée, on ne reviendra pas au prix d'origine ça, vous avez raison, on ne reviendra pas à la base 100 qui était la nôtre en 2019, 2020 et 2021, ça c'est évident, mais par contre être dans le pic de juillet 2022 et dans le pic 2023, il y a peu de chance qu'on s'y maintienne et heureusement, d'ailleurs, parce que 2,5 millions de surcoût, ce n'est quand même pas rien dans un budget comme le nôtre.

Enfin, pour les impôts, c'est assez marrant la façon dont vous essayez de présenter les choses. Je crois qu'en fait, pour être crédible, il faut revenir à l'essentiel. Et là, moi, je ne dirai pas que c'est le gouvernement qui a augmenté la fiscalité des ménages, parce que ce n'est pas tout à fait vrai. Ce n'est pas la commune bien évidemment, puisque les communes ne décident pas de la revalorisation des bases. C'est une loi qui existe dans notre pays et qui existait avant Emmanuel Macron et qui dit qu'à défaut d'une loi spécifique, chaque année, les bases sont revalorisées du taux de l'indice ICPH, c'est l'indice de l'inflation cumulée sur 12 mois. Alors comme le PLF est discuté à partir de novembre, il se trouve que, cette année, compte tenu de l'inflation, l'indice ICPH est à 7,1. Donc vous voyez, moi, je suis plus objectif que vous, c'est-à-dire qu'en fait, c'est la loi. La conséquence, c'est que, pour les Clodoaldiens, oui, bien sûr, la taxe foncière va augmenter, alors c'est 52% des Clodoaldiens qui sont propriétaires. Mais ce n'est certes pas la commune. On pourrait, si on était un peu tatillon, dire que c'est le gouvernement, ce qui n'est pas mon cas, parce qu'il aurait très-bien pu modifier. Le PLF permet de prendre un amendement et qui dit cette année on bloquera. D'ailleurs, le Rapporteur général du budget l'avait proposé. En octobre, novembre, dans les premières discussions budgétaires, le Rapporteur général du budget, qui connaît bien Saint-Cloud, l'avait proposé en disant, ça sera 3,5. Après on peut débattre, on est d'accord ou pas, mais il avait proposé 3,5, parce qu'il avait bien compris que l'indice ICPH, qui est inscrit dans la loi et qui est pérenne, allait être très haut et donc, du coup dans les arbitrages du 49-3, la Première ministre n'a pas retenu cette proposition du Rapporteur général du budget et donc a laissé la loi se dérouler et donc c'est 7,1. C'est beaucoup ! Les habitants propriétaires vont le voir sur leur taxes, alors elle va arriver en octobre 2023, c'est donc dans quelques mois, puisqu'on paye la taxe foncière en octobre, mais effectivement c'est beaucoup. Donc oui, nous on a une stabilité de notre taux et c'est un exercice pas simple. On a cette stabilité, je l'ai dit tout à l'heure, depuis 2015, la taxe d'habitation, c'était depuis 2012. On considère qu'on doit essayer de faire des efforts avant d'augmenter les impôts. Vous voyez, c'est un tout petit différent de ce que vous nous disiez. Mais je prends acte de votre communication.

Monsieur BRUNSCHVIG, peut-être, non ?

Xavier BRUNSCHVIG : Bonsoir. Oui, je profite de la séance de ce soir consacrée au Conseil municipal qui est une séance importante pour expliquer un peu notre vote et je profite surtout de la présence de milliers de youtubeurs qui nous suivent en direct, puisqu'ils sont chaque mois toujours plus nombreux, pour les rassurer. Rassurez-vous, chers youtubeurs, tout va bien. Parce que ce budget, très honnêtement, qui reflète donc les choix politiques de votre majorité, il s'inscrit non seulement dans une grande continuité, mais en plus il n'a rien d'inquiétant. Les frais de personnel sont maîtrisés. Les impôts n'augmentent pas, ou plus exactement le taux n'augmente pas, même si, en réalité, vu que les bases sont revalorisées, la pression fiscale va augmenter. Mais voilà, vous l'avez très justement rappelé, ce n'est pas une initiative de la Ville, donc la fiscalité locale n'évolue pas. L'endettement est contenu, même s'il va un petit peu augmenter, il reste à des niveaux qui sont extrêmement acceptables. Et on assiste même à un accroissement de nos dépenses d'investissement assez significatif cette année, ce dont on ne peut que se féliciter. Donc finalement, chers Clodoaldiens, tout va bien, aucun péril en la



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

demeure. Il n'y a pas de dépenses pharaoniques, il n'y a pas de scandale, dormez tranquilles. Et pourtant, nous allons voter contre ce budget ; cela ne vous étonnera pas. Alors pourquoi ?

Déjà parce qu'on n'a pas envie, pas tout de suite en tout cas de rejoindre votre majorité. On va attendre encore un peu et ça risque de durer longtemps. Mais aussi parce que ce budget, finalement, nous on considère que c'est celui d'une ville un peu endormie, qui végète, qui est incapable de saisir les grands défis auxquels elle est confrontée et de répondre aux nouvelles aspirations de ses habitants. Parce que, franchement, depuis 2014 que moi je suis élu, bon, Ok, il y a le marché des Avelines que, nous, on a toujours soutenu depuis le début et c'est très-bien. Mais ça fait tout de même 12-13 ans qu'on en parle. Les 3 Pierrots, là il y a des efforts significatifs qui sont faits, mais on ne voit pas de grand projet. Et surtout on continue à payer plus d'1million d'euros d'amende, chaque année, pour non-respect de nos obligations en matière de logement social. On pourrait dire oui, c'est parce que les 30% sont difficiles à atteindre, etc. etc. Mais si, au moins, il y avait eu un progrès ! Moi, depuis 2014 que je suis élu, le pourcentage reste strictement le même, il n'y a aucun progrès en tendance.

De surcroît, jusqu'à cette année, le budget, qui était alloué au logement social pour produire, pour abonder, pour aider les bailleurs à construire du logement social, est situé entre 100 et 200 000€, parfois 270 000€, si ma mémoire est bonne, dans les très bonnes années. Cette année, extraordinaire, dans le budget, on voit 600 000€ prévus en investissement dans le logement social ! C'est un record absolu, 600 000€, vous faites x3 par rapport à l'année dernière. Mais cela ne représente que la moitié des amendes que l'on paye. Ça veut dire que, malgré tout ce qui se passe, malgré le rejet de votre recours par le tribunal administratif de Cergy Pontoise, il y a quelques jours, encore un recours de perdu, allais-je dire, parce que le nombre de recours que l'on a perdu, c'est quand même assez hallucinant ! Eh bien, malgré cela, on continue à n'investir que la moitié que ce que l'on paye en amende, et ça je trouve ça absolument incroyable. Et donc tant pis pour la solidarité avant tout, parce qu'il y a des gens qui cherchent à se loger, tant pis pour la mixité sociale, tant pis pour le recrutement des infirmières ou des puéricultrices. On s'arrache les cheveux, parce qu'on n'arrive pas à en recruter. Évidemment, on ne peut pas les loger, il ne faut pas s'étonner. Et je trouve que c'est vraiment inacceptable !

Donc, parallèlement, il manque toujours autant de places en crèche, les transports scolaires ont pratiquement disparu, pratiquement rien n'est fait pour les mobilités douces, notamment le vélo, un de nos grands combats. Les écoles ne sont pas hyper bien équipées franchement, quand on compare à d'autres écoles des Hauts de Seine ou même dans la campagne profonde, moi je suis beaucoup dans le Calvados. On voit des écoles qui sont mille fois mieux équipées que les nôtres. La transition écologique, ça reste un concept. Alors c'est vrai, il y a pas mal de travaux qui ont été faits, on en avait parlé dans une précédente séance, pour améliorer l'isolation thermique des bâtiments publics et ça c'est très bien. Je pense qu'on pourrait faire davantage, ça ne se voit pas, ce n'est pas sexy. Mais c'est ultra utile et on ne peut que s'en féliciter ; mais enfin..... L'accueil périscolaire est réduit à son strict minimum. Pour l'aide sociale, on a encore vu, la dernière fois, qu'il n'y avait aucun projet, aucune aide qui avait été apportée par le CCAS, que, nous, on demande à ce qu'il y ait des assistantes sociales pour pallier les déficiences du Département, rien. Donc, je ne sais pas, il n'y a aucun projet qui permettrait à la Ville de rayonner, de se développer, de créer du lien social ou de mobiliser les citoyens autour d'un avenir qui soit un peu fédérateur et porteur de sens. Donc vous dites souvent, « Saint-Cloud est une ville où il fait bon vivre » et je suis complètement d'accord. C'est surtout une ville où il fait bon dormir, et ça c'est un petit peu dommage.

Saint-Cloud reste cette belle endormie au sein de laquelle, oui, le minimum vital est assuré, franchement. Ça va, on n'est pas sous-équipé, sous-administré, je suis très content d'habiter à Saint-Cloud, ça va. Mais je trouve que c'est dommage quand même qu'une ville qui a autant de potentiel, ne l'exploite pas à sa juste valeur. Et puis, pour celles et ceux qui ont les moyens de pallier les insuffisances du service public, eh bien, pour eux il n'y a pas de problème, c'est toujours pareil. On peut avoir recours au privé quand on en a les moyens. Pareil pour ceux qui n'ont pas les moyens de se loger, eh bien tant pis, ils n'auront pas de logements sociaux et ceux qui ont les moyens de se loger, ils pourront accéder au logement privé. Mais voilà, je trouve que c'est dommage qu'on n'exploite pas suffisamment le potentiel de cette ville. Le monde change, la société évolue, l'environnement se dégrade mais la ville, elle, elle n'évolue pas et elle reste immuable dans son immobilisme et je trouve que c'est dommage.

Voilà les raisons pour lesquelles, Monsieur Le Maire, chers collègues, nous voterons contre ce budget qui, une fois de plus, n'a rien d'inquiétant. Quand on sera maire, on pourra faire plein de trucs super bien.

Le MAIRE : Merci, Monsieur BRUNSCHVIGG.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

Alors, je ne sais pas si je vous réponds tout de suite, parce qu'en fait, ce que vous dites, c'est repris parfois dans des questions en fin de Conseil.

Mais il y a quand même une chose qui m'étonne beaucoup dans ce pays et qui, franchement, devrait nous amener à réfléchir. Nous sommes probablement le seul pays au monde où, quand un dispositif est inefficace, inefficent, inadapté, plutôt que de le changer, de le supprimer, de le transformer, on l'amplifie. C'est quand même étonnant cette affaire !

Et je vais vous prendre deux exemples.

1• Le premier exemple est celui des péréquations. La péréquation, vous le savez, je vous l'ai déjà dit, je ne vais pas vous refaire toute la présentation, elle est mise en place en 1991 par Michel Rocard, le fonds de solidarité de la région Ile de France, donc une péréquation qui n'était pas nationale, qui n'était destinée qu'à la région Ile-de-France et qui avait pour but, puisque Michel Rocard avait employé ces mots à l'Assemblée, parce que c'est lui qui, en tant que Premier ministre, présentait le texte, qui était de rééquilibrer le fameux déséquilibre entre l'Est et l'Ouest. 1991, il y a donc 32 ans. A l'époque, c'était 170 millions de francs de produits, aujourd'hui, nous sommes à 350 millions d'euros de produits, donc ça a quand même prospéré. On est sur 32 années, c'est une période assez stable pour tirer des enseignements sur quelque chose qui existe depuis 32 ans.

Est-ce que vous pensez un seul instant que, depuis 32 ans, la péréquation a permis de rééquilibrer le déficit ou le décalage Est-Ouest ? Mais pas un seul instant. Si on prend tous les marqueurs macro-économiques, micro-économiques, sociaux, la situation est la même, voire pire. Et donc on est face à un dispositif qui a pris de l'ampleur, qui crée de la dépendance pour certains, parce que ceux qui perçoivent, ils sont dépendants, ils ne font pas les efforts de gestion que nous faisons ici. Et ceux qui sont prélevés, ils sont obligés de faire des efforts de gestion pour financer. Mais l'enseignement qu'on tire, c'est « moins ça marche, plus on amplifie. » C'est quand même étonnant, ça, non ?

Vous êtes un athlète de haut niveau, vous faites du triathlon, si votre méthode d'entraînement ne marche pas et que vous êtes obligé d'abandonner après la première épreuve qu'est la natation, vous changez de méthode d'entraînement, de méthode d'alimentation, de méthode de récupération, enfin, vous faites quelque chose. Eh bien là non, on a un truc qui ne fonctionne pas et donc non seulement on l'amplifie, puisqu'on est maintenant à 350 millions d'euros de produits, mais mieux encore, on l'a doublé avec un système national, le FPIC qui, d'ailleurs, a été voté sous Nicolas Sarkozy et François Fillon, j'étais moi-même à l'Assemblée à l'époque, en 2011 pour le PLF 2012, et donc là on a mis en place une péréquation nationale.

Alors à l'époque, on avait fait attention à la façon dont on rendait éligible les critères. Et, à l'époque, nous avons pensé qu'il ne fallait pas créer un deuxième impôt sur le revenu et donc nous n'avions pas mis le critère de revenu par habitant parce que, dans ce cas-là, c'est un nouvel impôt sur le revenu. Nous ne l'avions pas mis. François Hollande arrive au pouvoir en 2012 et, dès le projet de loi de finances 2013, il modifie les critères d'éligibilité pour le FPIC et il introduit, à hauteur de 25% à l'époque, le critère revenu par habitant. Ce qui va sanctionner des communes dont, je rappelle, il n'y a aucune corrélation entre des habitants riches et des communes. Le budget des communes n'a rien à voir avec la richesse des habitants. Je vous rappelle que la 2ème commune la plus riche dans les Hauts-de-Seine, c'est Gennevilliers ; ce n'est pas parce que ses habitants sont riches. La 1ère, c'est Puteaux, la 3ème, c'est Courbevoie, la 4ème, c'est Nanterre. Et nous, on est très moyennement dans le milieu de tableau.

Et donc ce dispositif ne fonctionne pas, le FPIC est à 280 millions d'euros à l'époque, on est à 1 milliard maintenant ; vous voyez ça ne marche pas ! Donc on l'amplifie, première démonstration.

Moi, je ne dis pas qu'il ne faut pas exercer de solidarité entre les communes, ce n'est pas ce que je dis. Je dis que les dispositifs qui sont existants ne sont pas opérants et, en tous les cas, n'atteignent pas l'objectif qui était assigné au départ. Et donc on devrait quand même en tirer l'enseignement de dire : il serait peut-être temps de réfléchir et de voir comment on pourrait les modifier. Le FPIC 2012, ça fait maintenant 10-11 ans ; on pourrait peut-être aussi en tirer quelques enseignements.

2• 2ème exemple, et je viens à votre propos : la loi SRU. Elle est votée en décembre 2000, appliquée au 1er janvier 2001. Sans tenir compte, c'est un peu ce que je disais tout à l'heure à Monsieur Bosche d'ailleurs, sans tenir compte du tout de la spécificité des communes. Vous voyez bien une différence entre Saint-Quentin-en-Yvelines ou une commune vers Disney dans l'Est, qui se développe, qui produit, qui construit tous les ans, parce que c'est une commune nouvelle, et puis une commune comme la nôtre, qui a 1 500 ans d'histoire, qui est aboutie sur le plan urbain ; 99,4% de la surface de la commune de Saint-Cloud est urbanisée. Les seuls terrains encore disponibles sur lesquels on pouvait faire du logement social, c'étaient ceux de l'État. Regardez ce que l'État en a fait avec la caserne Sully : zéro logement étudiant et 180 de prévus. Je ne vais pas revenir sur cet épisode qui



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

n'est quand même pas la gloire, ni du Préfet ni de l'État. Et donc on met en place cette loi des bons sentiments en disant « il faut que tout le monde fasse 20% de logements sociaux ». Enfin, à l'époque, c'étaient toutes les villes de plus de 1 500 habitants. Et puis François Hollande arrive au pouvoir. Franchement, ça a été un quinquennat, celui-là, il n'y a pas eu grand-chose, mais on se souviendra de ce qu'il y a eu.

Et là, Mesdames Cosse et Duflot, qui étaient ministres, tout de suite avec des grands principes. D'ailleurs, dans la continuité, ce sont les mêmes gens qui nous expliquent qu'il faut un pays sans milliardaires, tout ça. Enfin, on n'a toujours pas compris quel était l'intérêt de ces réflexions, mais enfin bon... Ils nous disent, ça ne marche pas à 20%, c'est quand même dingue, ça ne marche pas. La loi SRU ne fonctionne pas, Eh bien donc on va la passer à 25%. On va amplifier ce qui ne marche pas, au lieu de le réformer, de se poser la question, pourquoi ça ne marche pas ? Pourquoi ça ne marche pas ? C'est intéressant tout de même qu'on ait ce débat. Pourquoi ça ne marche pas au bout de 20 ans ? Eh bien, non, on ne se pose pas la question, on dit « crack, on passe à 25% ». Je parlais de Levallois-Perret, tout à l'heure, dans mon propos introductif, d'ailleurs. Enfin, c'était quand même assez cocasse. J'aurais dû d'ailleurs plus endetter la Ville, parce que, comme ça, on aurait été moins sanctionné au final. Mais Levallois-Perret est une ville, alors là pour le coup, la plus dense d'Europe, et donc qui est complètement aboutie sur un plan urbain. Je ne cherche pas à prendre la défense de cette commune mais il n'y a plus 1 m² constructible et les hauteurs, on le voit, sont loin d'être celles de Saint cloud. Je vous rappelle que, nous, on est en rez-de-chaussée plus 4 étages au maximum. Dans la zone UD, qui est la moitié de la commune, c'est rez-de-chaussée, plus 1. A Levallois, vous avez des hauteurs, pardon de 12,14 ou voire plus d'étages ? Il n'y a aucune chance de délivrer des permis de construire à Levallois, c'est terminé. Donc ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'elle va être carencée et va payer son amende toute sa vie ? Vous voyez bien qu'il y a quelque chose qui ne va pas ! Mais si on veut oublier Saint-Cloud, vous dites, mais alors eux ? La ville la plus dense d'Europe, qu'est-ce qu'on fait ? Ils n'ont pas les 25%, parce qu'ils ont construit leur commune avec l'objectif de 20%, qui était celui de la loi d'ailleurs. Ils sont à peine au-dessus de 20, parce que c'était leur modèle, ils l'ont atteint. Puis tout à coup, on leur dit, ce n'est plus 20, on s'est trompé, excusez-nous, on avait piscine, on avait oublié, donc maintenant c'est 25. Comment ils font ? Ils ne délivrent plus un seul permis, ils ne construisent plus, ils vont payer toute leur vie. Voilà, donc quand quelque chose ne fonctionne pas, plutôt que de le modifier, plutôt que de le transformer, de réfléchir, d'analyser les raisons qui font que le dispositif est en échec, ce n'est pas très grave de s'être trompé, je ne jette la pierre à personne. Au moins, faisons l'analyse et puis trouvons autre chose. Eh bien là, non. Et alors je vais vous dire, pour étayer ma thèse que ça ne fonctionne pas, il se trouve qu'il y a quelques jours, vous l'avez sûrement lu, Monsieur Brunschvicg, la Fondation l'Abbé Pierre a sorti son 28^{ème} rapport annuel, qui est assez intéressant, et on ne peut pas les suspecter d'être pro-Berdoati ou pro-Saint-Cloud, Fondation Abbé Pierre, je les ai vus plusieurs fois au CRHH (comité régional de l'habitat et de l'hébergement), à chaque fois que je parle de Saint-Cloud, c'est tout juste si je peux finir ma phrase, ils sont très ouverts d'esprit, mais ils ferment de bonne heure, vous voyez. Donc la contradiction, ils ne l'écoutent pas beaucoup. Que dit la Fondation Abbé Pierre dans son dernier rapport ? Eh bien elle dit qu'en 10 ans, la situation s'est empirée. Elle parle du logement, du mal-logement. Et là-dessus, ils ont raison. Moi, je partage leur diagnostic. Je ne vous fais pas les chiffres, mais 1,5 million de mal-logés, 350 000 SDF, appellation communément acceptée par tout le monde. De mon temps, c'était des clochards. Et ils disent « en 10 ans, la situation s'est empirée. Et 10 ans c'est exactement le moment où on a revu la loi SRU. Vous pouvez le reprendre, le 28^{ème} rapport de la Fondation Abbé Pierre. Eh bien ça fait 10 ans qu'on a modifié la loi ALUR, en 2014. Ça va faire quasiment 10 ans qu'on est passé de 20 à 25%. Donc encore une fois, quand quelque chose ne fonctionne pas, pourquoi s'entête-t-on à l'amplifier plutôt que le modifier.

Souvent on dit, il y a les conservateurs et puis il y a les progressistes. Moi, je crois que je suis plutôt un conservateur, mais en fait je suis plus progressiste que vous en étant conservateur, parce que moi, j'aurais plutôt analysé la situation et essayé de comprendre pourquoi ça ne fonctionnait pas, on a des explications, et essayé de trouver des solutions nouvelles. Ça, c'est quelque chose qui me paraît être porteur d'avenir pour une commune, pour notre pays, que de faire en sorte que les 2 200 communes, qui sont dans la situation d'être inférieure aux 25% de logements sociaux, ne se retrouvent pas dans un dispositif inextricable. D'ailleurs, je ne sais pas très bien quelles seraient les négociations. Alors la loi 3DS ouvre une piste, elle dit « il faut mettre en place des contrats de mixité sociale (des CMS) et vous avez 10 ans de plus que 2025 pour essayer d'arriver à 25%.

Mais je vous le dis, même si tout le monde était à 25%, ça ne réglerait pas le problème, ça, c'est une hypocrisie de le croire. Ça ne réglerait pas le problème qui est réel, que personne ne nie et qu'en tous les cas, moi je partage, qui est le diagnostic posé par la Fondation Abbé Pierre sur la situation du mal logement en 2022 dans notre pays, parce que le rapport c'est 2022.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

Donc voilà, vous voyez, c'est un peu différent que l'expression que vous donnez de notre appréciation ou de notre non-engagement en faveur du logement social. C'est quelque chose qui est extrêmement sérieux. Et moi je voudrais vous dire une chose assez sincère, quand je me suis engagé au service de la commune il y a quelques années, moi, je suis de passage, avant moi, il y avait des maires, après moi, il y aura d'autres maires, vous peut-être oui. Et donc j'ai essayé de faire en sorte de bien prendre conscience de ce dont j'hésitais et ce qu'un jour je serai amené à léguer. Et moi, je suis dépositaire de la situation de notre commune, de ses équilibres qui ne sont pas financiers, qui sont sociaux, qui sont urbains, qui sont économiques. Et justement, tout mon travail depuis plusieurs années, est de faire en sorte de maintenir ces équilibres, tout en permettant à la Ville d'évoluer et d'être dans son temps, et pas de rester comme on l'était il y a 1 500 ans, mais en même temps de capitaliser sur notre histoire, son passé, pour se projeter vers l'avenir. Et c'est quelque chose d'extrêmement difficile. Vous savez, moi je ne veux pas dire qu'on est formidable, avec la majorité municipale, mais on est conscient de cette responsabilité. Ce sont des équilibres que nous sommes extrêmement soucieux de maintenir, de bonifier, de faire en sorte qu'ils permettent à chacun d'y trouver sa place. Et moi, j'adorerais, Monsieur Brunschvicg, que la loi me permette de faire ce que vous dites et ce que je dis depuis longtemps, d'ailleurs, là-dessus, nous disons la même chose. Si nous pouvions décider dans nos 2 200 et quelques logements sociaux de loger nos infirmières pour nos hôpitaux. Curie est le premier Centre européen de Sénologie. Nous avons 200 chercheurs qui vont arriver ici, qui vont déposer des brevets, qui lancent des start-ups. Nous avons l'hôpital des 4 Villes, nous sommes pionniers en chirurgie thoracique à la clinique du Val d'or. Mais moi, j'adorerais loger tout ce personnel dans les logements sociaux. Mais voyez-vous, aujourd'hui, la loi m'en empêche. Parce que, malheureusement, ce ne sont pas les maires qui décident.

Je demande depuis très longtemps, ça fait partie des choses de temps en temps, on pourrait, plutôt que de faire de la Com sur les chaînes d'infos, on pourrait essayer de réfléchir aux vrais problèmes de ce pays et des communes. Moi, je demande qu'on confie la politique de peuplement aux maires, ils sont responsables, les maires. Il y en a peut-être trop, il y a peut-être trop de communes dans ce pays, il y en a 34 000, c'est peut-être trop, mais ils sont responsables tous. Et on peut leur faire confiance, plutôt que d'être en situation de défiance, comme c'est le cas du gouvernement, aujourd'hui, qui, je ne sais pas pourquoi, je n'arrive pas à comprendre, a une vision extrêmement négative des communes et des collectivités locales. D'ailleurs, il suffit de lire l'interview de Bruno Le Maire dans le JDD du 28 ou 29 janvier, qui est quand même d'une indécence rare. Voilà quelqu'un qui cumule les déficits à coup de centaines de milliards d'euros, et qui explique que, pour retrouver l'équilibre, il va regarder de près les dépenses des collectivités. Mais quelle indécence ! Ça fait 6 ans que tu es à Bercy, regarde tes dépenses publiques au lieu de donner la leçon à ceux qui sont excédentaires. Quelle indécence, quel mépris pour les élus locaux ! Et bien moi, je suis là pour défendre les élus locaux, ceux de ma ville, parce que les autres, il y a l'AMF pour ça, si, de temps en temps, elle veut bien se préoccuper des communes. Mais moi je suis là pour ça et je me sens, oui, je vous le dis, dépositaire de l'intérêt général de cette commune. Et mon travail, c'est de faire en sorte que, demain, le jour où je léguerai cet héritage, que la commune soit en meilleure situation qu'elle l'était quand je suis arrivé. Non pas, parce que mes prédécesseurs avaient failli, pas du tout, ce n'est pas du tout le sens de mon propos, ils ont fait un travail remarquable, mais le monde évolue, le monde change, vous l'avez dit tout à l'heure, la société évolue, les aspirations changent, les modes de vie changent, on l'a vu après le COVID. Et donc il faut tenir compte de tout ça, mais aussi respecter ce qu'est cette vieille dame qui a 1 500 ans et qui est la commune de Saint-Cloud. Eh bien moi, je m'en sens dépositaire et, croyez-moi, je ne souhaite pas baisser les bras pour la laisser partir à n'importe qui.

Xavier BRUNSCHVICG : Vous avez quand même, Monsieur Le Maire, une façon assez particulière, pour ne pas dire parfois un peu spéieuse de raisonner.

Vous dites « Il y a une loi, elle ne fonctionne pas et on s'entête, et on va même plus loin en espérant qu'elle fonctionnera mieux et que ça ne marche pas. » C'est ce que vous dites ? Et je trouve que vous choisissez bien vos exemples. Vous appartenez à une famille politique qui considère que, quand il y a de la délinquance, il faut plus de places de prison et plus de policiers, et toujours plus de répression. On se rend compte que c'est un peu plus compliqué que cela.

Je ne dis pas qu'il ne faut pas de places de prison, je ne dis pas qu'il ne faut pas de policiers. Je sais juste que plus vous construisez des prisons et plus elles sont surpeuplées. Et, malgré tout là-dessus, vous continuez à y aller et vous en voulez toujours plus. Donc vous choisissez bien vos exemples.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

Quand vous prenez le cas du FPIC et du FSRIF ? Alors, c'est vrai que le FSRIF, notamment, n'a pas permis de rééquilibrer l'Est et l'Ouest, je vous l'accorde. Néanmoins, je vous assure que les communes qui le perçoivent, alors, pour vous ce sont des feignasses, ils ne font aucun effort, ils sont sous perfusion, c'est vrai qu'ils sont un peu sous perfusion, c'est vrai qu'ils sont un peu assistés. De là, à dire qu'ils ne font aucun effort et qu'ils se la coulent douce, je vous invite à aller visiter un petit peu, enfin, je vous dis ça, je ne les connais pas mieux que ça, je ne vais pas donner de leçon, mais qui sont confrontés à des enjeux en termes de pauvreté, en termes de population extrêmement jeune, qui ont besoin de beaucoup de services publics, ils ont des dépenses auxquelles nous, nous n'avons pas à faire face à ce point. Donc je vous assure que les péréquations qu'ils touchent, elles servent à quelque chose et ce n'est pas uniquement pour qu'ils puissent se la couler douce, ce n'est pas vrai. Peut-être que ce n'est pas suffisant pour rééquilibrer l'Est et l'Ouest. Peut-être que ce n'est pas le bon levier. Peut-être qu'il y a d'autres intervenants qui devraient agir. Peut-être que la politique n'est pas suffisamment bien construite. Mais ne laissez pas croire que ces subventions ne servent à rien ; c'est faux. Ces péréquations sont d'une très grande utilité.

Et on pourrait même raisonner par l'absurde. Que se serait-il passé si ces communes n'avaient rien perçu ? Est-ce qu'elles s'en porteraient mieux ? Moi, je ne le pense pas. C'est comme un même constat pour une campagne électorale. Honnêtement, la dernière campagne en 2001, on a fait un grand livre vert, avec 187 propositions, on avait beaucoup plus de pages que votre bulletin dont vous parlez et c'était beaucoup plus dense surtout, et c'était vachement plus intelligent. Donc on a fait une super campagne, etc., on fait 10%. Honnêtement, si on n'avait pas fait campagne, mais rien, juste la profession de foi, le bulletin de vote et les affiches sur les panneaux électoraux, est-ce que notre score utile était en deçà ? Est-ce que le fait d'avoir fait notre grand livre vert a permis de faire la différence et de faire 10%, alors que sinon on n'aurait fait que 5% ? On ne le saura jamais et je ne veux pas le savoir, parce que je ne prendrai pas ce risque.

L'autre exemple, c'est sur le logement social, vous dites « Oui, 20%, après 25%, ça ne marche pas, etc. Peut-être. Je pense qu'il faut effectivement différencier les communes. Je pense que vous avez parfaitement raison de dire que, quand vous êtes dans une ville dont l'urbanisme est achevé, une ville qui est allée aux termes de ses possibilités d'extension, c'est très difficile d'arriver à grappiller des points supplémentaires. Mais il y a également beaucoup de communes, et pas qu'en Ile-de-France, dans les Alpes-Maritimes, etc., qui ne voulaient pas de logements sociaux, pour des raisons politiques, pour des raisons parfois de racisme, profondément ancrées dans une partie de la population et qui l'assumaient, y compris les élus. Eh bien eux, les 25%, les 30%, je vous assure que ça les a fait bouger. Ils n'avaient pas le choix de le faire et ils l'ont fait, et ils ont été obligés d'évoluer. Donc ça, ça été positif.

Après, pour des communes comme Saint-Cloud, dont l'urbanisme est achevé, ça peut se discuter. Mais moi je ne vous reproche pas de ne pas atteindre les 30%. Je sais qu'on n'atteindra pas les 30%, je ne me fais pas d'illusions. Ce que je vous reproche, c'est de ne rien faire pour que nous puissions progresser. Et c'est ça qu'on a dans les arrêtés de carence etc. C'est cette espèce de mauvaise volonté qui est délibérément affichée concernant le logement social. Et d'ailleurs là vous dites « j'aimerais bien en faire davantage mais je ne peux pas ». Il y a quelques années, c'était « non, mais ils nous mettent de la péréquation., eh bien, moi je vais faire la grève du logement social » et le deal, il était là. Vous n'avez pas besoin de beaucoup densifier la ville pour créer des logements sociaux. Vous dites « J'ai besoin de 1 000 logements ». Mais il n'y a pas besoin uniquement de construire des logements pour créer du logement social. Vous pouvez aussi requalifier des habitations. Vous pouvez racheter des logements et les attribuer à des bailleurs sociaux. Vous pouvez imposer que, dans toutes les dernières promotions... Enfin, en programmes immobiliers qu'il y a eu sur les 10 dernières années, où il y avait des énormes buildings qui sortaient de terre, là encore celui boulevard Bernard Palissy, là il y a quoi, 100 logements qui vont sortir, je n'en sais rien, il y en a 70, 80, c'est énorme. Combien de logements sociaux ? Zéro. Vous pouviez, en tant que Maire, imposer un pourcentage minimum. Vous n'avez rien fait, donc voilà, il ne faut pas se plaindre après, quand on fait preuve d'une certaine forme de mauvaise volonté, d'être puni. Et moi, je trouve ça plutôt bien que oui, la loi impose aux collectivités locales de respecter un certain nombre d'objectifs et d'équilibres. Ça ne veut pas dire remettre en cause leur souveraineté, ça ne veut pas dire remettre en cause la légitimité des élus mais on est en République, on est en France, il y a un pacte social, il y a un intérêt général et, parfois malheureusement, on est obligé de le rappeler à un certain nombre d'élus dont en l'occurrence, pour le logement social, vous faites partie aujourd'hui.

Le MAIRE : Alors bon, on ne va pas débattre là-dessus très longtemps, mais vous savez très bien que ce n'est pas tout à fait ça, je ne vais reprendre tous les arguments, j'en ai déjà donné plein pendant longtemps.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

Vous preniez tout à l'heure l'exemple des prisons. Il se trouve que c'est un sujet que je connais probablement mieux que vous. D'abord, on n'a malheureusement pas construit toutes les places de prison dont vous parlez, parce que ça s'est arrêté quasiment en 1981 et, depuis, il y en a eu très peu de construites. 1981, ça fait maintenant 40 ans et franchement, les 62 000 et quelques places de prison, qui sont dans ce pays, elles n'ont quasiment pas bougé ces 40 dernières années. Donc ce n'est pas le bon exemple.

Mais, encore une fois, sur le logement social, si on voulait bien, d'abord 1, faire confiance aux maires de ce pays, pour leur confier la politique de peuplement, eh bien, vous verriez que la situation serait tout à fait différente. Quant à la loi qui fait le pacte social, moi je vais vous prendre un autre exemple auquel je ne suis absolument pour rien. Quand on a démantelé, je crois que c'est en 1967, je crois, l'ancienne Seine-et-Oise et les anciens départements pour créer les nouveaux départements que nous connaissons aujourd'hui, très important cette histoire, il faut regarder l'histoire, c'est très instructif. Enfin, quand je dis « on », moi je n'étais pas là, mais quand ça a été créé, la Seine-Saint-Denis et les Hauts-de-Seine ont été créées ex nihilo, comme ça, un peu comme notre territoire POLD, d'ailleurs, et elles sont parties exactement de la même situation. Vous pouvez prendre tous les marqueurs, tous les indices, à l'époque, quand le découpage est fait, les départements sont créés et partent d'une situation extrêmement identique. Regardez au final, aujourd'hui, où on en est entre les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis, moi je veux bien que les politiques qui ont été menées n'y soient pour rien, mais j'ai peine à croire. Et un dernier indice, parce que j'ai regardé ça de très près, parce que pendant 10 ans, j'ai été Rapporteur général du budget au Département des Hauts-de-Seine, donc il se trouve que j'ai pas mal regardé la situation des départements voisins, eh bien, un jour, j'ai découvert que les recettes fiscales de la Seine-Saint-Denis sont, figurez-vous, supérieures à celles des Hauts-de-Seine. Ce n'est pas du tout l'image qu'on en a. Vous pouvez le vérifier, les recettes fiscales de la Seine-Saint-Denis sont supérieures à celles des Hauts-de-Seine. Eh bien regardez, alors que les deux départements sont créés le même jour, dans les mêmes circonstances, au final, ce que c'est devenu. Alors franchement, il y a une énorme différence. Vous allez me dire que c'est parce que le Général de Gaulle était raciste ou facho, ou je ne sais pas quoi, je n'en sais rien, moi je ne crois pas d'ailleurs. Mais n'empêche que, quand ça a été créé, eh bien on est parti de la même structure, de la même base, avec des recettes fiscales supérieures pour la Seine-Saint-Denis et regardez où on en est arrivé aujourd'hui. Eh bien franchement je ne suis pas sûr que votre démonstration tienne longtemps face à cette réalité qui est celle-là. Et puis après, il y a plein d'autres choses, mais j'y reviendrai peut-être tout à l'heure.

Allez, mes chers collègues, je mets aux voix notre budget, on a eu un débat nourri. Et merci à Monsieur Bosche et à Monsieur Brunschvicg.

Est-ce qu'on peut mettre aux voix ?

Donc, qui est contre ? Vous avez le pouvoir de Monsieur Cazeneuve, donc ça fait 7 votes contre.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Donc 28 voix POUR, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 28 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération en date du 15 décembre 2022 relative aux orientations budgétaires 2023,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

VOTE, chapitre par chapitre, la section de fonctionnement du budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 64 260 600 €

Par 28 voix POUR, 7 voix CONTRE et 0 ABSTENTION pour les dépenses.

Par 28 voix POUR, 7 voix CONTRE et 0 ABSTENTION pour les recettes.

VOTE, chapitre par chapitre, la section d'investissement du budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 37 175 000 €

Par 28 voix POUR, 7 voix CONTRE et 0 ABSTENTION pour les dépenses.

Par 28 voix POUR, 7 voix CONTRE et 0 ABSTENTION pour les recettes.

ADOPTE, donc l'ensemble du budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 101 435 600 €

Par 28 voix POUR, 7 voix CONTRE et 0 ABSTENTION .



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

4 / ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023

On les a balayées beaucoup en commission, donc je vous propose qu'on aille un peu plus vite.

Elles sont présentées par fonction avec des thématiques.

● La première, **Services généraux**. Donc je crois que vous vous abstenez ou vous votez contre Plus de sons c'est ça, Monsieur Bosche ? Plus de sons, c'est Rock en Seine, donc vous votez contre Rock en Seine.

Pierre BOSCHE : Non, nous ne votons pas contre Rock en Seine, nous supportons le festival de Rock en Seine, c'est une initiative privée organisée par Matthieu Pigasse, qui possède le festival, et la subvention que l'on verse en fait contribue à la marge de Monsieur Pigasse et on pense que ce n'est pas la fonction de Saint-Cloud d'enrichir Monsieur Pigasse, c'est tout.

Le MAIRE : Bon, il faudra dire ça à vos collègues à la Région, parce que nous c'est 60 000 €, mais la Région, c'est 350 000 €, et j'ai l'impression qu'eux, le groupe de la majorité présidentielle, votent, à priori, pour Rock en Seine.

Donc 5 voix CONTRE Plus de sons, mais sinon 30 voix POUR le reste.

- Sur **la Sécurité**, 500€. Il y a **unanimité**,
- Pour **l'enseignement, formation professionnelle et apprentissage**, sur un total de 1 900 €, c'est les associations de parents d'élèves, aucun débat ? C'est l'**unanimité**.
- **Culture, vie sociale, jeunesse et sports, loisirs** : Alors là, on a un gros paquet, on est à 2 066 200 €. **Unanimité** aussi.
- **Santé et action sociale** : 569 986 €. Pas de votre contre ? Pas d'abstention ? **Unanimité**.
- **Action économique** : 1 000 €. **Unanimité**
- et enfin **Environnement**, 1 000 € pour *Saint-Cloud sans plastique*. **Unanimité** aussi.

Je vous remercie.

Donc nous pouvons passer au vote général sur les attributions des subventions aux associations.

Est-ce qu'y a des votes ? Oui Monsieur MAYCHMAZ.

Rafaël MAYCHMAZ : Excusez-moi, oui, juste un petit commentaire pour les subventions aux associations, aux établissements associés à la Petite enfance dans cette délibération. En fait, entre 2021 et 2022, les subventions ont baissé, vous pouvez le constater. Et en 2023, il y a eu quand même, une inflation importante. La Ville a vu ses revenus de la taxe foncière augmenter, les bases sont revalorisées de 7%, c'est ce que vous avez dit. Et donc, du coup, on regrette un petit peu que les subventions aux établissements, qui sont dans la catégorie « 42-21 crèches et garderies », ne voient pas leur montant augmenter, au moins de l'inflation.

Je rappelle aussi que c'est au regard du fait qu'il y ait une baisse entre 2021 et 2022.

Le MAIRE : Non, mais ce n'est pas ça du tout, ça ne marche pas comme ça. Les subventions aux associations pour les crèches, d'abord, c'est extrêmement réglementé, parce qu'on a un contrat avec la CAF, et c'est en fonction des besoins réels de fonctionnement de ces crèches. C'est-à-dire que là, pour le coup, on n'est pas dans la subjectivité. Il y a une masse salariale, il y a des berceaux, il y a des dépenses, des recettes et donc tout ça est extrêmement contingenté. Il n'y a pas d'ailleurs une seule association qui serait en difficulté, mais, Monsieur Porteix ...

Nicolas PORTEIX : Oui, juste un point par rapport à 2021-2022. En fait, il y a un dispositif qui a changé et donc les associations en question reçoivent maintenant directement un versement de la CAF et donc, du coup, ça ne transite plus par nous. Donc entre 2021 et 2022, c'est le changement qui explique pourquoi il y a cette baisse. Globalement, il n'y a pas eu de baisse, en fait, c'est un trompe-l'œil, parce qu'ils touchent directement de la CAF au lieu d'avoir une somme qui transite par le budget de la Ville.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

Le MAIRE : D'accord. Mais, de toute façon, elles sont alimentées en fonction de leurs besoins.

Donc une fois qu'on a eu cette explication, on a noté pour *Plus de sons* c'est 5 voix CONTRE ;
mais pour le solde de l'ensemble de toutes les associations :

Il n'y a pas d'abstentions ? Pas de vote contre ?

Donc **unanimité**, excepté pour *Plus de sons*.

Merci beaucoup.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX, 5 VOTES CONTRE pour « Plus de sons ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et, de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2011 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : ACCORDE aux associations, pour l'année 2023, les subventions dont le montant figure au tableau joint à la présente délibération.

ARTICLE 2 : APPROUVE les termes de la convention type d'objectifs et de financement - Année 2023.

ARTICLE 3 : AUTORISE Le MAIRE ou l'élu délégué à signer lesdites conventions avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 du Budget Primitif 2023.

5/ SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNEE 2023

Le MAIRE : Alors ça, c'était Monsieur Pierson, mais du coup, c'est Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Oui, merci Monsieur le Maire.

Donc là, il s'agit de voter la subvention au CCAS, donc comme je l'expliquais tout à l'heure pour la présentation du budget, c'est un maintien de la subvention à la même somme que l'année dernière, c'est-à-dire 260 000 €. Vous avez, dans le rapport, à quoi cette subvention sert en matière d'aide financière, d'animation seniors et d'analyse des besoins sociaux.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur.

Jean-Claude TREMINTIN : *Jean-Christophe PIERSON présente le projet de résolution concernant le montant de la subvention projetée.*

La Commission des Finances émet, à l'unanimité, un avis favorable.

Le MAIRE : Merci. Pas de question pour le CCAS ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Unanimité. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention de 260 000 € au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2023.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 657362 du Budget Primitif 2023.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

6/ SUBVENTION A LA CAISSE DES ÉCOLES POUR L'ANNEE 2023

Le MAIRE : Monsieur GRUBER.

Jacques GRUBER : Merci, Monsieur le Maire, donc il s'agit en fait

Le MAIRE : Pardon, il y a Monsieur Maychmaz. Mais réveillez-vous avant, Monsieur MAYCHMAZ, parce que là

Rafaël MAYCHMAZ : Je m'excuse. Effectivement, je vous confirme, je suis un peu fatigué. Concernant le CCAS, pour la partie ABS (Analyse des Besoins Sociaux), en fait, je n'ai pas vu passer le compte rendu de l'ABS qui a été effectué. Je voulais savoir si on devait attendre un nouveau compte-rendu ou

Le MAIRE : Mais vous être membre du CCAS, non ?

Rafaël MAYCHMAZ : Oui, justement. Mais nous sommes plusieurs à ne pas l'avoir eu.

Le MAIRE : Mais il a été présenté ...

Rafaël MAYCHMAZ : Oui, tout à fait, il a été présenté. Donc j'ai pris des notes lors de la présentation, mais je m'attendais à recevoir au moins une slide ou

Le MAIRE : Aah ça, d'accord. Demandez à Monsieur Pierson. Il n'est pas là ce soir mais ce n'est pas secret, donc...

Je me demande même si on ne l'a pas publié sur le site de la Ville à un moment, les conclusions de l'Analyse des Besoins Sociaux, parce que méfiez-vous quand on parle ABS, parce que Monsieur Bosche va croire qu'on est en abus de bien social. Parce que dans le privé, l'ABS, c'est un abus de bien social, voyez. Donc ce n'est pas tout à fait la même béchamel quand même ! Là il s'agit d'une analyse des besoins sociaux, bien sûr on vous le communiquera.

Virginie RECHAIN : Monsieur le Maire, je fais aussi partie des membres du CCAS et nous avons reçu ce rapport.

Le MAIRE : Allez, délibération n° 6. Monsieur GRUBER.

Jacques GRUBER : Oui, il s'agit en fait de voter le montant de la subvention proposé à 150 000 €, pour pouvoir équilibrer le budget de la Caisse des écoles qui se monte aux alentours de 2,5 millions.

Et donc il est rappelé dans le document que cet établissement gère à la fois les activités de l'école des sports, des accueils du matin et du soir et les ateliers du midi.

Et il est rappelé aussi les différentes activités sur lesquelles on avait pu investir depuis la fin du contexte sanitaire de 2022 sur des ateliers qui ont été mis en place, à la fois pour faciliter le goût de la lecture chez les enfants, ainsi que leur esprit logique au travers d'ateliers sur les jeux des échecs.

Et après, il est rappelé aussi que, non seulement, le budget était équilibré par ces 150 000 euros qui sont proposés, mais aussi bien évidemment par la participation des familles à hauteur de 60% et la CAF à hauteur de 15%. Voilà.

LE MAIRE : Merci, Monsieur Gruber. Monsieur le Rapporteur.

Jean-Claude TREMINTIN : Jacques GRUBER présente le projet de résolution concernant le montant de la subvention projetée.

La Commission des Finances émet, à la majorité, un avis favorable.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

LE MAIRE : Merci beaucoup.
Y a-t-il des questions ? Pas de question.
Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Code général des collectivités territoriales,
ENTENDU l'exposé de Jacques GRUBER, Adjoint au Maire délégué à l'Education,
ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,
ARTICLE 1 : **ACCORDE** une subvention de 150 000 € à la Caisse des Écoles au titre de l'année 2023.
ARTICLE 2 : **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 657361 du Budget Primitif 2023.

7/ DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC POUR INCORPORATION AU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE DE SAINT-CLOUD D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUÉ 42 BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE A SAINT-CLOUD (92210)

LE MAIRE : Monsieur BERTHET.

Olivier BERTHET : Merci, Monsieur le Maire.
Il s'agit donc de la parcelle AI-386 qui est en fait la parcelle où a été construit le marché. Sur cette parcelle-là, il est prévu de construire, enfin, c'est en cours de construction, c'est presque fini, d'ailleurs même, un local qui recevra un commerce. Cette parcelle fait partie du domaine public de la Ville, donc il est nécessaire, pour pouvoir signer un bail commercial avec le preneur, de déclasser cette partie de parcelle en domaine public et de la remettre dans le domaine privé de la Ville. Voilà, ça permettra effectivement de pouvoir signer un bail commercial. Donc il est demandé d'autoriser le MAIRE ou son représentant à signer les documents administratifs qui vont avec.

LE MAIRE : Merci Monsieur Berthet, Monsieur le Rapporteur.

Jean-Claude TREMINTIN : *Monsieur BERTHET présente les raisons de cette proposition.*

La Commission des Finances émet, à l'unanimité, un avis favorable.

LE MAIRE : Merci beaucoup.
Y a-t-il des questions sur cette délibération ? C'est clair pour tout le monde ?
Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ?
Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;
VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L. 2111-1 et L. 2141-1 ;
VU le Code du Commerce et les articles L145-1 et suivants relatifs aux statuts des baux commerciaux ;
CONSIDÉRANT que la parcelle cadastrée AI 386 sise 38-40 boulevard de la République à Saint-Cloud (92210), d'une surface de 6 877 m², sur laquelle sont implantés le marché des Avelines et la résidence d'I3F, est composée de plusieurs volumes fonciers que se partagent la Ville de Saint-Cloud et la société I3F ;
CONSIDÉRANT que ces volumes ne couvrant pas la totalité de la parcelle AI 386, des espaces non inclus dans la volumétrie appartiennent en pleine propriété à la Ville de Saint-Cloud et relèvent de son domaine public ;
CONSIDÉRANT que sur cette parcelle appartenant au domaine public de la commune de Saint-Cloud, a été construit un local, sis 42 boulevard de la République à Saint-Cloud (92210), qui a vocation à accueillir un commerce – ce local dispose d'un seul niveau en rez-de-chaussée d'une surface de 115 m² et d'une réserve en sous-sol de 100,64 m² ;



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

CONSIDÉRANT que le statut des baux commerciaux, pour partie d'ordre public, est incompatible avec le régime de la domanialité publique ;
CONSIDÉRANT qu'afin de permettre l'accueil d'un commerce et la conclusion d'un bail commercial, il convient de constater l'absence d'affectation effective de ce local au service public ou à l'usage du public puis d'en prononcer le déclassement ; ce local ainsi désaffecté et déclassé intégrera le domaine privé de la commune de Saint-Cloud et pourra faire l'objet d'un bail commercial ;

ENTENDU l'exposé d'Olivier BERTHET, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants ;

ENTENDU l'avis du rapporteur général de la commission des Finances ;

ENTENDU l'avis du rapporteur général de la commission des Travaux ;

ARTICLE 1^{er} : **CONSTATE** l'absence d'affectation effective du local au service public ou à l'usage du public, sis 42 boulevard de la République à Saint-Cloud (92210), disposant d'un seul niveau en rez-de-chaussée d'une surface de 115 m² et d'une réserve en sous-sol de 100,64 m², qui n'est pas affecté à un service public ou à l'usage direct du public.

ARTICLE 2 : **PRONONCE** le déclassement du domaine public de la commune de Saint-Cloud dudit local commercial sis 42 boulevard de la République à Saint-Cloud (92210), pour son incorporation au domaine privé de la commune de Saint-Cloud.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** Le MAIRE, ou son représentant, Monsieur Olivier Berthet, 6^{ème} Adjoint au Maire, à signer, pour le compte de la Commune, tous les actes et formalités administratives afférents à ce déclassement.

8/ GARANTIE COMMUNALE POUR UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 1 043 266 € ACCORDEE A HAUTS-DE-SEINE-HABITAT OPH POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 34 LOGEMENTS SOCIAUX DE TYPE PLAII/PLUS SITUES AU 19 RUE LAVAL A SAINT-CLOUD

LE MAIRE : Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Merci, Monsieur le Maire.

Hauts-de-Seine Habitat a acquis auprès de Pitch promotion 34 logements rue Laval. Il s'agit de 10 PLAII et de 24 PLUS. Et vous avez, dans le rapport, le plan de financement de ces logements, pour un total donc d'un peu plus de 2,8 millions. Et, dans ce plan de financement, il y a donc un prêt de 1 043 266 € pour lequel cette délibération propose que la commune apporte une garantie communale pour cet emprunt et, en échange de cette garantie, la commune disposera d'un droit de réservation sur 6 de ces logements, 1 T1 PLAII, 1 T2 PLAII, et 4 T1 PLUS, pendant une durée de 60 ans.

LE MAIRE : Merci, Monsieur PORTEIX. Monsieur le Rapporteur.

Jean-Claude TREMINTIN : Jean-Christophe PIERSON présente le projet de résolution.

Sur une question de Raphaël MAYCHMAZ, Jean-Christophe PIERSON lui indique que ce projet concerne 111 logements, dont 34 logements sociaux, livrables fin juin 2023.

Raphaël MAYCHMAZ demande si des locaux vélos sont prévus dans le permis de construire.

Jean-Christophe PIERSON lui précise que notre Ville respecte les obligations légales.

La Commission des Finances émet, à l'unanimité, un avis favorable.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2252-1 et L. 2252-2,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU le Contrat de prêt n°141128 en annexe signé entre Hauts de Seine Habitat, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

CONSIDÉRANT la demande formulée par Hauts-de-Seine-Habitat OPH, en date du 29 novembre 2022, tendant à obtenir une garantie d'emprunt, pour un prêt d'un montant total de 1 043 266,00 €, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 34 logements sociaux, dont 10 de type PLAII et 24 de type PLUS, sise 19 rue Laval,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

ARTICLE 1 : ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 043 266 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°141128, constitué de quatre lignes de prêt (PLAI, PLAI foncier, PLUS et PLUS foncier).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ARTICLE 4 : AUTORISE Le MAIRE à signer la convention portant garantie d'emprunt, d'un montant de 1 043 266 €, pour l'opération sise 19 rue Laval (92210 Saint-Cloud) avec Hauts-de-Seine-Habitat OPH, dont le siège se situe 45 rue Paul Vaillant-Couturier à LEVALLOIS-PERRET, identifié au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le SIREN n° 279 200 224, représenté par Monsieur Damien VANOVERSCHELDE, en sa qualité de Directeur Général, en contrepartie d'un droit de réservation sur six logements pendant une durée de soixante (60) ans et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

9/ RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE (CCA)

LE MAIRE : Monsieur GAILLARD.

Sacha GAILLARD : Merci, Monsieur le Maire.

Donc, comme vous le savez, chaque année, la Ville réunit une commission communale pour l'accessibilité, qui est composée de représentants de la commune, d'associations d'usagers, d'associations d'élus, d'associations des personnes âgées et de représentants des acteurs économiques de la Ville.

Cette commission a pour mission de régulièrement dresser le constat de l'État d'accessibilité du territoire, tant sur le plan du bâti, du logement, de la voirie, des transports, mais également de partager en transparence l'état des projets sur la politique du handicap dans la commune. Elle est également chargée de suivre l'évolution des dépôts d'agendas d'accessibilité programmés et des Établissements recevant du public du territoire.

Et donc là, il vous est demandé de prendre acte du rapport de cette commission communale pour l'accessibilité, qui est annexé au rapport de présentation, pour porter à la connaissance avant transmission au Préfet du département des Hauts-de-Seine.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur GAILLARD. Monsieur le Rapporteur.

Jean-Claude TREMINTIN : Monsieur GAILLARD présente le Rapport.

La commission des finances prend acte de cette présentation.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Avez-vous des questions, mes chers collègues ? Pas de question.

Donc c'est un donné acte, on vote unanimement comme quoi il y a eu donné acte.

Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ?

Donc c'est **unanimité**. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2143-3, modifié par l'ordonnance n°2020-71 du 29 janvier 2020,

VU la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, adoptée le 11 février 2005,

VU la délibération du Conseil municipal n°2007-70 du 30 juin 2007 créant la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH),

VU la délibération du Conseil municipal n°2015-98 du 19 novembre 2015, faisant évoluer la C.C.A.P.H en Commission communale pour l'accessibilité (CCA),

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-31 du 8 juin 2020, déterminant le nombre de membres de la CCA,

VU l'arrêté municipal n°2022-380 du 3 octobre 2022 nommant les membres de la CCA,



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

ENTENDU l'exposé de Sacha GAILLARD, Adjoint au Maire délégué à la Citoyenneté et à la politique du handicap,
ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,
ARTICLE unique : **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2022 de la Commission communale pour l'accessibilité, qui sera transmis au Préfet des Hauts-de-Seine.

10/ COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LES RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES POUR L'ANNÉE 2022.

LE MAIRE : C'est la même chose, mais c'est un rapport sur des recours administratifs préalables obligatoires, les fameux RAPO. Vous voyez qu'on est dans un pays qui se soviétise.
Monsieur ACHARD.

Jean-Christophe ACHARD : Merci Monsieur le Maire.

Donc en application du code général des communes, la commune ayant instauré un stationnement payant sur voirie, il nous est fait obligation d'établir et de présenter un rapport annuel concernant les RAPO, les recours administratifs préalables obligatoires.

Pour rappel, le stationnement payant a fait l'objet en 2022 de deux délégations de service public successives, confiées à la société INDIGO.

Dans le cadre de la nouvelle délégation, la prise en charge du traitement des RAPO est faite par la commune de Saint Cloud. Donc par la police, le pôle sécurité et la police municipale, pour les RAPO eux-mêmes, et les recours devant la commission de contentieux sont traités par la direction des Affaires juridiques et la commande publique. Le rapport annuel pour les RAPO pour 2022 est joint en annexe du présent rapport.

En synthèse, ce rapport nous permet de constater une stabilité du nombre de RAPO, environ 1 500 reçus en 2022. Une nette amélioration du temps de traitement de ceux-ci, qui passe de 16 à 4 jours, ainsi qu'un accroissement important des RAPO admis. On remarquera également que les décisions prises auprès de la CCSP sont encore cette année très peu nombreuses.

Donc il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport annuel pour l'année 2022.

LE MAIRE : Merci Monsieur ACHARD. Monsieur le Rapporteur.

Jean-Claude TREMINTIN : Jean-Christophe ACHARD présente le Rapport.

La commission des finances prend acte de cette présentation.

LE MAIRE : Merci, Monsieur le Rapporteur.

Pas de question ?

Donc, pareil, c'est un donné acte.

Est-ce qu'on reconnaît unanimement qu'il y a eu un donné acte de la communication ?

Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ?

Unanimité. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, R. 2333-120-15 et l'annexe II,
CONSIDÉRANT que l'article R. 2333-120-15 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la personne chargée de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires, doit établir un rapport annuel et y faire figurer les informations prévues à l'annexe II du même Code ;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante avant le 31 décembre,

CONSIDÉRANT que la commune de Saint-Cloud a repris en charge depuis mars 2022 le traitement des recours administratifs préalables obligatoires,

ENTENDU l'exposé de Jean-Christophe ACHARD, Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE : **PREND ACTE** du rapport annuel sur les recours administratifs préalables obligatoires pour l'année 2022. Les indicateurs visés à l'article R. 2333-120-15 du Code général des collectivités territoriales et détaillés dans son annexe II figurent en annexe de la présente délibération.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

11/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er MARS 2023

LE MAIRE : Donc nous avons présenté cette délibération en commission des Finances et donc l'état de ce qu'on appelle le tableau des effectifs, c'est un état théorique du nombre de postes et pas du tout du nombre d'agents dans la commune, je le dis à chaque fois. Et ce tableau a pour vocation de suivre l'évolution de la carrière des agents.

Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

Jean-Claude TREMINTIN : Monsieur Le MAIRE rappelle les éléments du tableau.

Sur une question de Raphaël MAYCHMAZ, Monsieur Le MAIRE lui précise qu'il existe à l'effectif 3 chauffeurs titulaires du permis poids lourd. Le chauffeur de « la Navette » est inclus dans ce tableau, et la conduite de son véhicule ne nécessite pas le permis poids lourd.

La Commission des Finances émet, à l'unanimité, un avis favorable.

LE MAIRE : Merci, Monsieur le Rapporteur.

Nous avons fait beaucoup plus d'économies, ainsi que je le disais l'autre jour, car maintenant avec la Navette Clodoaldienne, comme c'est un permis tourisme, on n'est plus obligé de mobiliser des chauffeurs spécifiques avec un diplôme et un permis spécifique. On a mutualisé l'agent et donc s'il n'y a pas de course, il fait autre chose aux ateliers et s'il y a une course, il prend le véhicule et fait la course.

Et on n'est plus du tout dans les niveaux de dépenses qu'on avait pour le Clodoald, qui était quand même un transport qui circulait parfois à vide.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

VU le tableau des effectifs de la Ville en date du 1^{er} décembre 2022 modifié par délibération du Conseil municipal en date du 17 novembre 2022,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **Décide de CRÉER**, à compter du 1^{er} mars 2023 :

- 1 poste d'ingénieur territorial
- 2 postes de technicien territorial
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'infirmière en soins généraux de classe normale

ARTICLE 2 : **Décide de PREVOIR ou de CONFIRMER la possibilité de recruter un agent contractuel** à temps complet, en catégorie A, sur des contrats de 3 ans pour un poste déjà créé et pour lequel les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de l'organisation compte tenu de la permanence du besoin, de l'importance et de la continuité des projets structurants à engager et à suivre.

Ces dispositions sont proposées en raison des besoins identifiés au sein du service et de l'infirmité récurrente des recherches de candidats statutaires, conformément aux dispositions des articles L.313-1 et L.332-8 du code de la Fonction publique.

En l'espèce, il s'agit de l'emploi de juriste marchés publics, sur le grade d'attaché territorial catégorie A à temps complet, poste déjà créé lors d'un précédent conseil municipal.

Le candidat devra justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et le grade précité. Le niveau de rémunération du candidat nommé sur le poste sera déterminé en fonction de son expérience professionnelle conformément à la grille indiciaire du premier grade d'attaché, entre le 1^{er} et le 5^{ème} échelon, et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.

ARTICLE 3 : **Décide d'ADOPTER** le tableau des effectifs annexé,

ARTICLE 4 : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

V- QUESTIONS DIVERSES

Nous en arrivons aux questions diverses. Alors ? Monsieur Bosche ou Madame Grevelink ?

Pierre BOSCHE : Oui, nous avons donc quelques questions diverses, on va commencer par Delphine.

1 • Delphine POTIER : Oui, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère déléguée à la Ville numérique, je fais suite à la demande que j'ai formulée au Conseil municipal de novembre pour accélérer la résolution des problèmes rencontrés par de nombreux Clodoaldiens, soit pour être raccordés pour la première fois à la fibre optique, c'est-à-dire être éligibles à la fibre, soit parce qu'ils ne sont plus raccordés à la fibre du jour au lendemain en raison de débranchements sauvages ou bien d'actes de vandalisme sur les armoires de rues. Sur ce deuxième cas, comme vous le savez, ça peut durer plusieurs mois. Ayant moi-même été dans cette situation pendant six mois, je peux vous assurer que c'est une galère quasi quotidienne quand vous vous retrouvez en télétravail et que c'est complètement chaotique. Et puis vous avez aussi toutes ces relances que vous faites auprès des opérateurs pour espérer le dépannage qui n'arrive évidemment jamais.

Alors voilà dans une telle situation, un peu d'information et de la visibilité, c'est déjà ça, c'est réconfortant. Je salue l'effort de communication que vous avez consenti à faire sur le sujet à la fois sur le site internet et dans le Saint-Cloud Mag. Vous indiquez en particulier que la Ville procède à un suivi actif et personnalisé de chaque réclamation individuelle auprès des opérateurs.

Donc pouvez-vous fournir, en toute transparence, des indicateurs de suivi, c'est-à-dire : le nombre de foyers qui sont impactés, le nombre d'armoires endommagées et dans quels quartiers ? Alors le plus important, évidemment, le nombre d'incidents solutionnés depuis que vous avez mis en place ce suivi ? Et enfin, pour vraiment donner de la visibilité, donner le calendrier prévisionnel, j'imagine qu'il en existe un, de résolution de tous les problèmes.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Madame Louvet.

Claire LOUVET : Merci Monsieur le Maire. Je rêve de ce calendrier prévisionnel chaque nuit. Je n'ai pas forcément d'indicateur à vous fournir quant à la résolution des problèmes que vous avez très bien décrits ; Je peux juste vous fournir quelques ordres de grandeur. La problématique est structurelle, donc le fait que certains Clodoaldiens ne sont toujours pas éligibles à la fibre, soit environ 500 logements sont concernés. Sur la problématique donc conjoncturelle de rupture de service, actes de vandalisme, fragilité sur le réseau, on tourne autour d'une trentaine d'adresses sur la Ville qui sont concernées. Pour ce qui concerne les actes de vandalisme, on a eu des mises en sécurité, des réparations dans des délais qu'on va dire raisonnables de la part d'XP Fibre, qui est l'opérateur d'infrastructures. Par contre, pour les ruptures de service autres, avec d'autres raisons que le vandalisme, comme, par exemple, le débranchage sauvage, on a par contre une réactivité beaucoup plus faible de la part des opérateurs et en premier lieu de d'XP Fibre. Donc effectivement, nous, on tient à jour une liste d'adresses qui sont en souffrance, suite à des contacts avec des Clodoaldiens, avec lesquels nous échangeons de manière hebdomadaire, si ce n'est quotidienne, et avec XP Fibre. Nous avons reçu début janvier, avec Monsieur le Maire, le président d'XP Fibre pour lui faire part de notre inquiétude quant à ces ruptures de services. Et malgré une disponibilité des équipes, on n'a toujours pas de réponse, en tout cas satisfaisante, quant au rétablissement des adresses qui sont concernées par ces ruptures, donc la trentaine que je vous évoquais. Et on a également reçu Orange en début de semaine au titre de son rôle aussi d'opérateur infrastructures pour s'engager dans cette série d'allers-retours pour essayer de trouver des réponses au cas par cas sur cette problématique de réseau. Et au-delà de ça, on envisage d'alerter l'autorité de régulation sur la situation de la Ville quant au déploiement de la fibre.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

Voilà, je vous remercie.

Le MAIRE : Non, mais c'est exactement ça. Alors ce qu'il faut bien expliquer quand même aux Clodoaldiens, je pense que ce n'est pas la peine de faire une réunion publique pour ça, il y a des villes qui l'ont fait, mais je trouve que ce n'est pas forcément la bonne solution. D'abord, ce n'est pas une compétence municipale et ce n'est pas non plus une action de service public, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun lien contractuel, malheureusement je dirais aujourd'hui, entre les opérateurs d'infrastructures ou de réseaux et ceux qui commercialisent des bouquets ou des offres avec la commune ou même avec le département. C'était le cas dans le passé, il y a très longtemps, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Et comme en plus, l'ARCEP, qui est l'autorité régulatrice de cette problématique numérique a décidé, elle n'a pas forcément tort d'ailleurs, que nous étions en zone dense, du coup compte tenu de cette classification de notre commune, comme toutes les autres quasiment dans les Hauts-de-Seine en zone dense, ils n'ont aucune obligation contractuelle. Donc juridiquement, contractuellement, nous n'avons aucun pouvoir sur eux, je crois que c'est quand même très important de le rappeler. Pour autant, on ne se dérobe pas, on est quasiment maintenant à un demi ETP, un demi équivalent temps plein en mairie qui ne s'occupe que de ça, parce qu'à chaque fois qu'il y a un incident, il faut qu'il y ait l'opérateur qui déclenche un fameux ticket pour qu'ensuite XP Fibre puisse intervenir. Tant qu'il n'y a pas de ticket, XP Fibre n'intervient pas. Et effectivement il y a une très grande, comment dirais-je, perte d'informations, pour ne pas dire autre chose, entre les opérateurs et l'opérateur réseau qui est XP Fibre. Donc on essaye de faire en sorte qu'ils se parlent, qu'ils communiquent. La situation est assez simple, elle est valable à Saint-Cloud comme dans les communes voisines. Nous avons aujourd'hui 26 armoires dans la ville. Je dis nous, mais ce n'est pas nous, XP Fibre dispose de 26 armoires de distribution dans la commune et, pour des raisons historiques qui sont liées à Sequalum, à Covage et à tout ça, en fait, l'image informatique qu'XP Fibre a de ces 26 armoires, malheureusement ne correspond pas au chemin optique quand on ouvre l'armoire. Autrement dit, je vais essayer de vulgariser ça. Si vous appelez XP Fibre ou Orange et vous dites, voilà, moi, je voudrais un bouquet fibre haut débit pour mon domicile, j'habite 13 place Charles de Gaulle, eux regardent, ils appellent XP Fibre, XP Fibre dit ah oui, 13 place Charles de Gaulle, en B12 à l'armoire qui est 13 place Charles de Gaulle, il y a de la place. Et quand l'opérateur arrive, il ouvre l'armoire et B12 malheureusement est occupé. En fait, c'est ça qui se passe. C'est-à-dire que le système d'informations d'XP Fibre ne correspond pas à la réalité d'occupation et des chemins optiques des armoires. Et donc j'ai demandé au président d'XP Fibre de nous faire, dans les meilleurs délais, un audit précis de ces 26 armoires pour qu'ils puissent rétablir dans leur système d'informations le chemin optique cohérent qui permet ensuite de dire à Orange, SFR, Bouygues ou Free, vous pouvez aller en B12, 13 place Charles de Gaulle, parce que là on est certain que c'est disponible. Parce que quand le gars arrive pour brancher le client et qu'il voit qu'en B12 il y a quelqu'un, comme lui, il est payé au branchement, eh bien il ne veut pas se déplacer pour rien. Donc il débranche et il branche son client, il touche son intervention, et puis l'autre, il est en rade. Il était en train de taper en visio avec son président en disant « il me faut une augmentation », crack rideau et là il n'y a plus de fibre, crack plus d'augmentation dis donc. Bon ce n'est quand même pas très agréable. Je plaisante un peu, mais en fait c'est comme ça quand même que ça se passe réellement. Nous avons une très grande difficulté pour obtenir de la part d'XP Fibre qu'ils mettent en cohérence son système d'informations avec la réalité du diagramme de prise et des chemins optiques sur les 26 armoires ; c'est le combat qu'il faut mener. On a aucun moyen juridique ou financier de contraintes. Mais je trouve que le président d'XP Fibre est plutôt réactif, il ne nous a pas envoyés bouler, vous me direz il est courtois. Mais bon je ne désespère pas qu'on y arrive. Je n'ai pas le délai, mais, en tous les cas, Madame Louvet est mobilisée tous les jours, Madame Boudaille en mairie, côté agents, pareil. Et on est bien conscient de la gêne que ça occasionne à tous les Clodoaldiens, vous comme d'autres, parce qu'effectivement aujourd'hui on est en 2023, on est à Saint-Cloud, on est tout près de la place de l'Étoile à 11/12 km à vol d'oiseau, et on ne comprend pas qu'on ne puisse pas avoir le haut débit. Il y a parfois en province des gens qui ont le haut débit, alors pas dans le Sud-Finistère, parce qu'on est encore en ADSL là-bas,



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

mais, par contre, d'autres endroits où on l'a, donc il faut qu'on l'ait absolument. Donc on mène ce travail, Madame Louvet ne lâche pas, moi non plus. S'il le faut, on reconvoquera, on redemandera, mais l'enjeu, c'est ça. Le premier enjeu, c'est d'obtenir un diagnostic précis des chemins optiques pour que ça corresponde au système d'informations d'XP Fibre, pour qu'il puisse donner une information fiable quand quelqu'un vient se connecter. Après il y a 13 000 et quelques foyers à Saint-Cloud, il y a 500 qui ne sont pas éligibles encore, ce n'est pas bien, mais enfin. En pourcentage, c'est un autre sujet, et on va essayer d'accompagner cela. Mais ce n'est pas le même problème que les gens qui sont débranchés, pour qui c'est insupportable, parce que, comme on est en zone dense, en plus, Orange ne remet plus l'ADSL. Et donc ce qui se passe, c'est que c'est rideau, il n'y a plus rien, donc ce n'est quand même pas acceptable aujourd'hui. Et puis alors la dernière chose, on parlait tout à l'heure logements, SRU, FPIC etc., là aussi... Il se trouve que la présidente de l'Arcep maintenant c'est Laure de la Raudière, qui était députée avec moi à l'époque, elle était députée de l'Eure, je crois, département 27, et maintenant j'ai découvert qu'elle était présidente de l'arcep, donc je vais la solliciter, parce qu'on ne peut pas rester comme ça. Par exemple, Orange n'a pas le droit aujourd'hui, même s'il le souhaitait, d'intervenir en terme d'opérateur réseau là où XP Fibre l'a fait. La loi ne lui permet pas, même s'il le voulait, je ne suis pas sûr qu'il soit très enclin à le faire, mais bon, imaginons qu'à un moment, dans un moment d'égarement, ils aient envie, de toute façon, la loi ne leur permet pas. Donc il faut sortir de ce système.

Et alors on a découvert avec Madame Louvet, je ne vais pas embêter tout le monde ce soir, parce qu'on a déjà beaucoup discuté, mais que, non seulement on est classé en zone dense, donc il n'y a aucune obligation pour les opérateurs, mais qu'en plus on a des poches, dans notre commune, de faible densité, donc là on se fout de notre gueule. En fait, c'est la zone pavillonnaire où il y a moins de 3 logements par adresse et, alors là, il y a un trou dans la raquette au niveau de la loi, le législateur n'a pas pensé à ça ou je ne sais pas quoi, et alors là personne n'y va, personne ne veut y aller. Donc on est sur ce sujet-là, on est mobilisé, on le fait au quotidien, ce n'est peut-être pas très spectaculaire, mais je pense que c'est plus fiable pour l'avenir et l'évolution du dossier que de faire une grande réunion publique qui consiste à dire aux électeurs, vous savez, nous, on n'y est pour rien, regardez, c'est parce qu'en fait c'est comme ça que ça se passe, quand les villes voisines font des réunions publiques, c'est juste pour se dédouaner en disant, nous, on n'y est pour rien. Bon nous, on n'y est pour rien non plus, mais en revanche, on essaye, on convoque, on suit, on a quasiment des échanges quotidiens et je vous dis, c'était important de comprendre le sujet, parce que moi ce n'est pas mon métier du tout, mais le vrai sujet premier, c'est de rétablir le système d'informations avec la cohérence optique des 26 armoires. Et tant que ça, ça ne sera pas fait, on n'y arrivera pas, donc il faut commencer par ça. Je ne sais pas quel temps ça va prendre mais, en tous les cas, il faut commencer par ça.

Delphine POTIER : Juste, pour la petite histoire, en fait, pour mon cas, ce n'était pas un problème de cohérence optique, c'était juste que personne ne s'était déplacé. J'ai fini par être raccordée, je suis passée chez Free, le gars est venu, il m'a raccordée. C'est horrible...

Le MAIRE : Allez, on va passer à la question suivante.

2• Catherine GREVELINK : oui, la question suivante concerne l'enquête publique sur l'opération de réhabilitation de la construction du vieux Pozzo, comme c'est dit sur le site.

J'ai d'abord découvert cette affiche « Avis d'enquête publique » au-dessus de la gare, qu'on ne voit pas forcément, bien qu'elle soit jaune et après on a vu ça dans le journal de Saint-Cloud, votre petit encart. (Mme Grevelink brandit la copie d'une page imprimée).



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

On a été surpris en fait de voir que cette opération, si elle s'intéresse enfin, il s'agit des locaux de l'ancienne École Nationale Supérieure, oui, alors c'est bien de s'en occuper, parce que ça fait au moins 15 ans, puisque j'habite à côté, qu'elle est vide. J'avais un électeur au bureau de vote qui avait enseigné dans cette école, je lui demandais depuis quelle date. Non, il n'était pas tout jeune mais il ne savait plus me dire la date exacte. Donc en tout cas, le bâtiment est dans un état effroyable. On s'en occupe, c'est plutôt bien mais ce qui me surprend, c'est qu'on fasse une procédure de cette nature pour changer notre PLU. Donc, en fait, il datait de l'ancien POS que cet espace devait être un espace culturel, de loisirs sociaux-éducatifs, à priori une médiathèque. Et donc si la Ville n'est pas propriétaire en fait des lieux, elle pouvait installer quelque chose qui soit d'utilité pour tous les habitants de Saint-Cloud. Donc je ne comprends pas très bien pourquoi on part dans cette direction, et pourquoi on accepterait, et quels seraient les avantages pour la Ville d'avoir une IUT à terme ? ... Enfin, c'est toute l'opération en gros qui est décrite dans le rapport qui est mis à disposition des Clodoaldiens.

Le MAIRE : Alors en fait la synthèse de cette histoire : 1988, l'École Nationale Supérieure quitte les locaux, il y a 35 ans. La Ville n'est absolument pas propriétaire du lieu, comme vous l'avez dit, c'est le CROUS qui est propriétaire, il est chez lui.

On obtient en 2007 ou 2008, je ne sais plus très bien, une réhabilitation partielle du site, puisque sur l'arrière du site, il y a 162 logements étudiants qui sont livrés depuis et qui vivent très bien. Enfin, personne ne s'en aperçoit. Il y a eu quelques émois au début, mais bon ça s'est vite apaisé et ce sont des étudiants qui vont surtout à Saint-Quentin-En-Yvelines et puis à Nanterre, en fait dans les 2 facs. Et mon prédécesseur, en 1999, met en place un nouveau plan d'occupation des sols, à l'époque, ça s'appelait comme ça, c'était un POS, et en adoptant ce plan d'occupation des sols, positionne ce qu'on appelle une réserve pour un équipement qui est exactement ce que vous avez dit culturel, à cet endroit-là. Et donc c'est une réserve qui est existante dans les documents d'urbanisme de la Ville depuis 1999. Ça n'a pas pu se faire tout de suite pour un tas de raisons, on a essayé de faire évoluer ça à l'époque, en 2010, quand Valérie Pécresse était ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, je crois, si ma mémoire est bonne, je ne sais pas s'il y avait la recherche, je crois que oui, mais je ne sais plus. Elle est venue visiter le site et elle était assez partante pour qu'on fasse quelque chose en commun. Et puis l'alternance de 2012 est arrivée et les alternants ont ça de particulier, c'est que la continuité des services de l'État n'est pas toujours assurée et donc le projet est tombé dans les oubliettes. Et effectivement, nous avons un projet, alors moi je ne suis pas d'accord avec vous, on pense que c'est un projet qui est porteur pour la Ville et qui est de faire en sorte que plutôt que d'avoir un bâtiment vide qui se délabre, que le fait d'avoir des étudiants qui viennent travailler, pas dormir, qui viennent travailler dans le cadre de formation en DUT sur des carrières sociales, sur la gestion des entreprises et de l'administration et sur les techniques commerciales, qui sont 3 domaines de compétences et de formation qui correspondent d'ailleurs à ce qu'un grand nombre de jeunes Clodoaldiens souhaiteraient faire et qui permettent, quand vous avez en plus ce DUT, d'avoir des passerelles pour réintégrer ensuite les grandes écoles, si vous n'avez pas réussi les concours postbac, eh bien, c'est un projet porteur pour l'avenir de la commune.

Alors évidemment, le CROUS, qui est propriétaire du site nous explique, c'est quand même un comble, parce que c'est là que je me suis un peu fâché quand même, que c'était un scandale, qu'on manquait de logements étudiants en Ile-de-France, c'est quand même un comble de venir nous dire ça, et que ce n'est pas normal et qu'il faut en faire. Et je leur ai dit « mais vous plaisantez quand même ! ». Oui, bien sûr. Non seulement on partage la musique, ce n'est quand même pas à moi qu'il faut venir dire ça, quand l'Etat a refusé de faire les 280 logements étudiants à la caserne Sully. C'est quand même un comble de venir nous dire qu'il manque des logements étudiants, enfin franchement, bon. Toujours est-il que, dans le cadre de ses prérogatives, qui sont celles de la loi, le Préfet décide de faire une déclaration de projet ; c'est comme une opération d'intérêt national quasiment. Et donc cette déclaration de projet vaut modification du PLU. On ne nous demande pas notre avis. Et, en fait, quand j'ai vu la



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

déclaration de projet, elle était assez conséquente, puisqu'ils avaient souhaité, dans un premier temps, faire évoluer les gabarits de ce site, c'est-à-dire les hauteurs, la constructibilité. Et donc ça, je m'y suis opposé. Et finalement, nous avons obtenu un terrain d'entente qui fait que le projet se fera dans le volume et dans le gabarit existant ; Monsieur Berthet est témoin. C'était une réunion assez tendue, pour ne pas dire autre chose, et donc le Préfet déclenche la déclaration de projet pour développer son projet. Alors, j'ai cru comprendre qu'étant proche, vous, de la majorité présidentielle, mais à moins que vous ayez changé d'avis et que vous ne soyez plus dans la majorité présidentielle, vous êtes plus proche que moi du Préfet, et donc vous pouvez lui faire vos remarques, en lui disant « écoutez, nous, on est dans l'opposition municipale, Berdoati, c'est un salaud, il serait temps de revenir sur ce projet, on a un meilleur projet que lui sur ce site et que vous, Monsieur le Préfet ». Peut-être qu'il vous entendra plus qu'il ne m'entend. Moi, je vous invite à lui écrire, à le saisir pour qu'il renonce à son projet. L'idée, c'est de faire à cet endroit-là 70 logements étudiants supplémentaires dont on a besoin. Moi ça ne me choque pas spécialement et aussi d'avoir la venue de formations pour des étudiants qui seraient amenés à se former sur les carrières sociales, les techniques commerciales et la gestion des entreprises et des administrations qui sont des formations qui peuvent satisfaire un certain nombre de Clodoaldiens, mais aussi de Garchois, de Dagovéranais, de Boulonnais aussi, de Suresnois, enfin je ne vais pas vous faire toute la liste des Hauts-de-Seine, d'Alto-Séquanais, mais bon voilà. Il y avait peut-être des choses peut-être plus ambitieuses, et cetera, mais je trouve que c'est un beau projet. Je trouve que la venue d'étudiants dans une commune, c'est dynamique. Je vous rappelle qu'à 50 mètres de cet endroit-là, nous avons le pôle « Métiers du livre » qui est déjà une antenne de Nanterre où y a déjà 32 000 étudiants, où ils n'ont plus de place. Et donc le pôle Métiers du livre, c'est un pôle qui vit bien ; Il y a 6 à 700 étudiants déjà là-bas, ça ne dérange personne. Enfin, personne les remarque d'ailleurs. Ils travaillent, ils sont sur des compétences tout à fait spécifiques. Et donc l'idée, c'est quand même de mutualiser à la fois le pôle Métiers du Livre et l'entité qui serait créée là. On n'est pas très loin l'une de l'autre et, moi franchement, je trouve que faire venir des étudiants dans une commune, c'est dynamique, c'est porteur d'avenir et que c'est finalement un beau projet. Donc on verra si on y arrive. L'enseignement supérieur a déjà débloqué les crédits pour payer les enseignants, donc c'est inscrit. Dans le contrat de plan État-Région, si un jour il sort, parce qu'il est fini depuis déjà un an et il n'est toujours pas résigné, la région a mis 14 000 000 d'euros, je crois, ou 12, enfin, a mis une somme conséquente pour financer le projet. Donc tout ça avance bien et le CROUS va financer son projet des 70 logements étudiants, voilà. Donc après, il y a quand même quelques prescriptions que j'ai émises. D'abord, nous avons un site extrêmement contraint à cet endroit-là. Et quand vous remarquez la giration, les bus qui arrivent de la rue Armengaud, qui font leur giration pour rentrer dans la rue Coutureau, c'est quand même très très délicat, surtout s'il y a beaucoup de jeunes sur le trottoir, et donc on demande à ce qu'on recule le mur d'enceinte d'1 mètre pour redimensionner le trottoir. Je vous rappelle qu'après on va avoir les flux de la gare du Grand Paris, etc. Donc il est temps de penser à l'espace public. Et donc tout ça a l'air de plutôt se passer conformément aux souhaits de la Ville. Mais, mais encore une fois, vous pouvez saisir le Préfet, c'est lui qui est à l'initiative de cette déclaration de projet, ce n'est pas la commune.

Xavier BRUNSCHVIGG : Juste un truc à ce sujet, excuse-moi, Catherine, donc ça fait du logement social qui va compter ? (*le Maire acquiesce*), donc ça c'est plutôt pas mal. Est-ce que ça veut dire que..., à un moment il y avait un projet de médiathèque là-bas, donc ça c'est abandonné ?

Le MAIRE : Aah oui ! C'est ce que j'ai dit d'ailleurs au Préfet. Vous savez, moi je veux bien qu'on nous montre toujours du doigt, etc., mais, pour l'instant, je ne connais qu'une personne qui fait des concessions, c'est la Ville de Saint-Cloud. Vous, vous avez renoncé, sur la caserne Sully, aux logements étudiants au profit du musée du Grand Siècle, ça n'émeut personne. Nous, on renonce à



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

notre médiathèque au profit de logements étudiants, on fait le contraire. Et j'attends toujours un geste ou un signal de l'État qui serait reconnaissant de ce que fait la Ville. On avait un très beau projet, on aurait pu faire une très belle médiathèque, j'avais une vue magnifique sur Paris à cet endroit-là, on aurait pu avoir un resto au dernier étage, on avait un beau projet, bon bien voilà, on y renonce. Pour être franc, on n'avait pas tout à fait l'adhésion des Clodoaldiens sur ce sujet-là, parce que les Clodoaldiens sont très attachés au pôle culturel constitué dans le jardin des Avelines, avec le musée, le conservatoire, la médiathèque. On n'est pas épris par l'architecture de la médiathèque. Par contre le fait qu'on était dans un univers clos, que les enfants pouvaient circuler en toute sécurité, les habitants y sont très attachés, et moi j'avais beaucoup d'oppositions, il y avait beaucoup de Clodoaldiens qui disaient, assez gentiment d'ailleurs, « Monsieur le Maire, pourquoi vous voulez enlever la médiathèque du site des Avelines ? C'est un site qui a sa dynamique. » moi, je leur expliquais qu'on était proche des lycées, des collèges et de la gare, et ça me paraissait être une bonne idée de mettre une médiathèque à cet endroit-là. Mais ce n'était pas partagé par les Clodoaldiens, du moins un certain nombre me l'avait dit avec beaucoup de bienveillance, d'ailleurs. Donc voilà. Encore une fois, nous, on a fait une concession. Je me rappelle qu'on avait quand même ... Et je m'en veux toujours... Moi, vous savez, on me critique beaucoup, mais moi je suis un bon garçon et j'avais cru dans la parole de l'État quand on avait signé un protocole d'accord pour faire les logements étudiants à Sully. Et la Ville avait renoncé à l'époque à son droit de priorité, je m'en mords encore les doigts aujourd'hui. Si je n'avais pas renoncé au droit de priorité, les logements étudiants existeraient aujourd'hui à Sully et on n'aurait pas le musée du Grand Siècle. On a déjà Versailles, pour moi, le grand siècle, c'est déjà Versailles mais bon. Je ne suis pas un expert, il y a des gens brillants qui nous expliquent que je n'ai rien compris, tout ça c'est formidable, mais n'empêche que si je n'avais pas renoncé à mon droit de priorité, eh bien aujourd'hui il y aurait des logements étudiants à Sully. Nous, on se comporte bien, on est des bons camarades, et je ne peux pas dire qu'en face on ait le respect des concessions que nous faisons, voilà. Effectivement, Madame Grevelink, on abandonne ce projet de médiathèque au profit d'un autre, bon, voilà. Mais saisissez le Préfet !

Question suivante.

3● Pierre BOSCHE : Oui question suivante, on va faire un petit retour sur la carence mais pas vraiment sur le fonds. C'est effectivement, comme le disait Xavier, le énième recours. Tout cela engage des frais d'avocat, et on aurait aimé avoir une idée du montant qui a été engagé.

D'autre part, on a été quelque peu étonné de la manière dont ce jugement a été communiqué. Il était difficile de le rater, puisque la Préfecture a fait un communiqué de presse suivi d'un Tweet. Je voudrais savoir si c'est une procédure habituelle ?

Enfin, il y a une référence dans le communiqué au protocole relatif à la création du musée du Grand siècle, en lien avec le logement social de notre Ville et je vous avoue que je n'ai pas très bien compris.

Le MAIRE : Alors je vais vous dire, c'est quelque chose qui est extraordinaire, c'est comme le jugement qui a été rendu, je crois que c'est une première. Et d'ailleurs, ça interroge sur la constance dans l'éthique professionnelle du Préfet, voyez ! Parce que lorsque nous avons eu l'audience au tribunal administratif le 3 janvier le rapporteur public avait demandé au tribunal administratif de baisser l'amende de 170% à 110%. C'est la conclusion du rapporteur public, c'est public, tout le monde peut le vérifier. C'est-à-dire qu'en fait dans la procédure au tribunal administratif, il y a une collégialité, il y a un président de séance avec deux assesseurs. Et puis ensuite il y a le rapporteur public qui dit le droit ou qui dit la position de l'État, ensuite il y a les parties, le demandeur et le défendeur, et puis ensuite, la collégialité pose des questions et le... *intervention inaudible* ... Non, non, c'est un rapporteur public, le commissaire du gouvernement, c'est dans d'autres procédures. Non, non, c'est un rapporteur public et donc le rapporteur public a demandé à ce que la pénalité soit abaissée à 110%. Et on a cherché, alors pour



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

être transparent, il n'y a pas de chiffres. Mais on a cherché les cas où le rapporteur public n'est pas suivi par le tribunal administratif. C'est extrêmement rare, c'est moins de 2% des cas, extrêmement rare ! Et donc le Parisien, qui est très excité par notre affaire, interroge la Mairie et la Préfecture suite à l'audience le 3 janvier, et vous pouvez le vérifier dans le Parisien du 4 janvier. Et là, la Préfecture, comme la décision du rapporteur public ne lui était pas très favorable, répond, nous ne communiquons pas les décisions de justice ou les décisions du rapporteur public, nous ne communiquons pas. Bon, c'est une attitude de l'État assez habituelle d'ailleurs, et qui est d'ailleurs constante. Et là, vous voyez tout d'un coup, par enchantement, on est passé d'une éthique professionnelle à « nous ne communiquons pas sur les décisions de justice » à « on communique avant même qu'elles existent ». Vous voyez, parce que la fois d'après, on se retrouve avec un communiqué de presse et un tweet la veille de la notification de la décision, puisque, nous, nous avons été notifiés, tout ça peut être vérifié, parce qu'on a fait des saisies d'écran, des screenshots, comme on dit en français, parce que tout ça est horodaté. Et quand le jugement est opposable au tiers, vous pouvez le télécharger sur télérecours, c'est horodaté. Et donc nous le jeudi, je l'ai cité dans mon discours introductif, tout à l'heure à 17h52, je crois, un truc comme ça, je n'ai plus ça en tête, nous avons eu connaissance du jugement, le tweet est de la veille. C'est quand même étonnant cette affaire ! Enfin bon, les Préfets normalement ne font pas ce genre de choses, mais là il y a eu un changement de doctrine, vous voyez de « on ne communique pas les décisions de justice » et on les communique avant qu'elles soient publiques, bon. Et donc ce n'est effectivement pas habituel du tout de procéder ainsi. Ce n'est pas non plus illégal, le Préfet a le droit de faire ce qu'il veut, mais enfin c'est assez étonnant pour répondre à votre question.

Alors sur le fond de votre question, qui est les procédures et leur coût, je vais vous répondre, Contrairement à ce que vous disiez, Monsieur Brunschvicg, il n'y a pas 50 000 procédures. Il y a eu 2 arrêtés de carence, 1 en décembre 2017 et 1 en décembre 2020. Et les 2 arrêtés de carence, nous les avons contestés. Alors certes pas de la même façon. Le premier arrêté de carence, nous avons contesté tout de suite, au fond bien sûr, avec un mémoire et puis ensuite avec un référé. Premier référé, nous avons été déboutés. Et en 2019, nous faisons un deuxième référé et là, figurez-vous, contrairement à ce que vous dites, on ne perd pas à chaque fois, parce que, cette fois-ci, nous avons gagné. On a gagné ce référé, le jugement est public et nous avons obtenu la suspension de l'arrêté de carence, avec, d'ailleurs, un jugement du tribunal administratif de 14 pages, extrêmement détaillé, on n'est pas du tout dans celui qui vient d'être rendu, avec des références de textes de loi, de la jurisprudence et qui dit quand même à l'époque : « nous suspendons l'arrêté de carence, parce que vu les circonstances de la commune de Saint-Cloud, il fait obstacle à la politique d'intérêt général qui est de construire des logements sociaux. C'est écrit en toutes lettres dans le jugement. Donc nous, on était plutôt content de cette décision, parce que c'est ce que nous disons depuis longtemps et, là, le Préfet fait un référé pour demander l'annulation de la suspension. Donc là, on est obligé de se défendre, donc ça fait 3 référés. Et puis après, on a eu le jugement au fond où on a perdu et vous avez raison. Ensuite, la Cour administrative d'appel et où on a perdu. Donc pour le premier arrêté de carence, il y a quasiment 5 audiences, 3 en référé, 2 au fond. Et donc on est sur un montant de 20 161 euros, ce qui est quand même une somme tout à fait raisonnable avec 5 procédures. Ce sont les montants des factures, 20 161 euros.

Sur la deuxième procédure, celle qui est en cours, puisque nous avons attaqué à nouveau. Là, on est au fond, puisque du coup on n'a pas fait de référé, parce que ça c'est encore, enfin, je ne veux pas m'étendre, mais vous dites souvent, il est énervé ce garçon, mais enfin il y a des choses qui sont quand même des dénis du fonctionnement démocratique de notre justice. Nous faisons dans les délais un recours contre l'arrêté de carence. La période de carence, c'est quand même très intéressant de se pencher sur le fond des dossiers, c'est 20 - 21 - 22. Vous savez que les périodes triennales sont fixées par rapport à la loi SRU. La première période triennale, c'est quand la loi est mise en application, 2001, 2002, 2003, puis après, tous les 3 ans, un cycle. Donc la période de carence pour laquelle on a été carencé, c'est 2020, 2021, puis 2022. L'arrêté préfectoral de carence est pris en décembre 2020. Ça fait déjà 1 an que la période triennale est commencée. Nous avons 2 mois pour le contester, c'est



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

le droit, nous le contestons dans la période des 2 mois. Le tribunal administratif enregistre notre requête, la communique à la partie adverse, le Préfet. Et, c'est assez à la mode en ce moment et c'est une procédure existante, il nous saisit dans le mois qui suit d'une demande de médiation à laquelle nous avons 1 mois pour répondre. Nous avons répondu oui dans la semaine. Nous avons répondu « nous sommes favorables à une demande de médiation », nous avons répondu oui. Le Préfet des Hauts-de-Seine n'a jamais répondu au tribunal administratif, jamais. Le tribunal administratif décide de clôturer l'instruction, parce que ça faisait des mois qu'on avait fait notre mémoire, qu'on l'avait produit, qu'il était intelligible. Et donc le tribunal clôture l'instruction. Aucune réponse à aucun mémoire en réplique du Préfet. C'est quand même très important. Face à ce vide, nous, on demande à être audiencés puisque, si ça avait été l'inverse, si c'était l'État qui nous avait attaqués et qu'on n'avait pas produit, je peux vous dire qu'on aurait été audiencés très rapidement, avec interdiction de produire, puisqu'il y avait la clôture de l'instruction. On demande à être audiencé et on est insistant. Et là, comme nous sommes insistants, le tribunal administratif réouvre comme par enchantement la procédure avec une nouvelle date de clôture, juillet 2022. On arrive en août, il a fait chaud, la canicule, tout ça, zéro mémoire, pas de réponse du Préfet, aucune réponse. Tout d'un coup, le fait du prince en octobre, alors que l'instruction est clôturée ! En octobre 2022, tout d'un coup, on reçoit un mémoire du Préfet, un effet d'usage du Prince. Si, nous, nous nous étions comportés de la sorte, je peux vous dire que je sais comment on aurait été traité. En octobre 2022, alors que l'instruction n'a pas été réouverte, le Préfet finit par produire un mémoire ; Cela fait 2 ans qu'on a produit le nôtre. Puis on finit par être audiencé. Alors très drôle, le 3 janvier 2023, la période triennale que nous contestons est terminée, elle est terminée depuis le 31 décembre 2022. Vous voyez quand même le mépris affiché ! Oui, Monsieur Brunschvicg, excusez-moi, nous contestons une décision, c'est le droit français. Nous avons 3 ans devant nous pour être audiencés, vous ne pensez pas qu'on aurait pu être audiencé pendant la période de carence ? C'est un minimum de respect vis-à-vis de la collectivité quand même, non ? Enfin franchement, bon moi, ça me choque. Mais peut-être que je suis vieux garçon, c'est parce que je suis de droite, vous voyez. Donc aujourd'hui, il n'y a qu'une audience et, donc là, nous avons dépensé 7 200 euros, voilà. Donc au total on est à 27 361 euros sur 4 ans de procédures, ça me paraît être une somme raisonnable pour défendre les intérêts de la commune, ce que j'expliquais tout à l'heure, je ne vais pas le reprendre, mais, en toute transparence, vous avez les chiffres, voilà.

Xavier BRUNSCHVICG : *inaudible*

Le MAIRE : Ah oui, oui bien sûr, c'est exemplaire. Je ne vous ai pas tout dit, parce que

Est-ce que vous avez une autre question ?

Monsieur MAYCHMAZ, allez-y.

4• Rafaël MAYCHMAZ : Oui, chers collègues, je souhaite aborder avec vous le sujet de la géothermie profonde et débattre de son applicabilité à Saint-Cloud.

Quelques éléments de contexte : la chaleur représente la moitié de notre consommation d'énergie. La géothermie profonde est une source d'énergie renouvelable et abondante dans notre région. Déjà 58 installations en Ile-de-France exploitent ce qu'on appelle l'aquifère du Dogger, une couche géologique située entre 1 600 et 1 800 mètres de profondeur. De plus en plus de communes investissent dans des infrastructures de ce type, couplées à des réseaux de chaleur interurbains, pour chauffer les logements, les bâtiments publics, les entreprises. Cette démarche est soutenue par l'Etat, par la région, par l'ADEME, par le BRGM. (Bureau de Recherche Géologique Minière). La volonté du gouvernement est forte, puisque je cite la ministre Agnès Pannier Runacher : « L'objectif est de produire d'ici 20 ans suffisamment de chaleur géothermale pour économiser 100 Terawatt (TW) par an de gaz ». Pour ceux



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

à qui ça ne dit rien, la moyenne par foyer concerné en France c'est 12 Megawatt heure (MWh) de gaz par an.

En 2022, nos voisins de Rueil-Malmaison ont mis en marche un système de chauffage centralisé à base de géothermie. Sa capacité est de 12 000 équivalents logements. Il permet de maîtriser la facture d'énergie. C'est un exemple inspirant et je vous propose de vous arrêter un instant pour en brosser le portrait, afin de démystifier le principe et le financement.

D'abord côté production : Il y a une centrale de géothermie et une centrale à gaz pour faire l'appoint. Cette partie production occupe au moment des études de surface au sol 5 000 m², sachant qu'une fois terminée, cela se réduit à 2 500 m², dont une partie bâtie fait environ 1000 m² au sol. Il y a un traitement acoustique, cela ne fait pas de bruit. Je ne doute pas qu'en ayant l'esprit un peu ouvert, nous parvenions collectivement à identifier un site à Saint-Cloud.

Ensuite côté distribution, l'eau chaude produite alimente le circuit de distribution de la Ville, qu'on appelle le réseau de chaleur, tout simplement des tuyaux qui passent en général au niveau de la voirie sous la chaussée, que l'on ouvre le temps des travaux sur 1,50m de large, les travaux vont assez vite. C'est-à-dire qu'à Rueil-Malmaison, sur environ 20 kms de réseau de chaleur prévus, 10 kms ont été faits en un an.

Dernière chose, côté consommation, l'utilisateur se connecte au réseau de chaleur via un système de sous-station ; Cela remplace une chaudière, c'est un peu plus petit. L'utilisateur alimente ainsi, selon ses besoins, l'eau chaude sanitaire, qu'on appelle ECS, et le chauffage collectif.

Bilan d'un point de vue performance : grâce à la géothermie profonde, on arrive à un mix énergétique de 65% renouvelable, donc un circuit court, c'est l'énergie locale et 35% de gaz. C'est bon pour protéger le portefeuille des habitants et des acteurs locaux, c'est bon pour la souveraineté du pays et c'est bon pour le bilan carbone.

Le financement, j'en arrive à la question que tout le monde se pose, combien ça coûte ? L'investissement à Rueil-Malmaison a un coût total de 70 millions d'euros. C'est financé comme suit, 20 millions de subventions sur le fond chaleur, ADEME + Région.

Pour la partie production : Une société du nom de GeoRueil été créée ; C'est une SASLTE, loi de transition énergétique, article 109 pour les curieux, dont le capital est réparti comme suit : environ 75% pour le partenaire industriel (Engie), 12% environ pour la Ville de Rueil-Malmaison qui a réalisé un apport en nature sur le foncier ; Le terrain est prêté par une sorte de bail emphytéotique d'une durée de 30 ans. Le complément est apporté par la Caisse des dépôts. A noter que la Ville étant actionnaire, au bout de quelques années, elle peut espérer recevoir quelques dividendes.

Pour la partie distribution, cette fois, c'est-à-dire qu'on a fait une création « exploitation du réseau de chaleur » en faisant une DSP de type concession ; cette DSP est assurée par Engie avec xxx % du capital et qui s'appelle l'entreprise « Rueil Energie ». Rueil Energie se rémunère sur la vente aux abonnés et verse une redevance à la Ville de quelque 1 ou 2% du chiffre d'affaires en général. Le prix de vente de la partie production à la partie distribution est fixé en euros par MWh via une convention tripartite entre la Ville, l'entreprise qui gère la production, donc Rueil Energie, et l'entreprise qui gère la distribution, Rueil Energie.

Bilan : le coût pour la Ville est minime, du moins maîtrisé. Le coût pour les habitants en MWh, est autour d'1 MWh de 70 à 80 €. Notons aussi que Rueil-Malmaison s'est lancée dans ce projet en 2019, qui a abouti fin 2022, avant le contexte qui a vu l'explosion des prix de l'énergie.

Question à la majorité : A Saint-Cloud, comme vous le savez tous, il est coutumier de se plaindre des propriétés géologiques de notre sol. Eh bien, pour une fois qu'il y aurait potentiellement un bénéfice à en tirer, étudions la question. Notre groupe souhaite que Saint-Cloud avance sur le sujet dès 2023, par exemple, en commandant une étude de potentialité ou, si c'est déjà fait en communiquant sur les résultats et s'ils sont concluants en lançant un programme d'investissement.

Ma question à la majorité municipale est donc toute simple :

Quelle est votre volonté, votre action pour le développement de la géothermie à Saint-Cloud ?



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

Le MAIRE : Allez, Monsieur VEILLEROT.

Jean-Jaques VEILLEROT : La question était un peu longue, j'étais un peu perdu, mais je vais essayer de répondre un peu, je vais essayer de répondre de façon assez courte.

Donc vous avez bien expliqué la totalité effectivement de la géothermie. Néanmoins, je voudrais préciser deux choses. Il y a 2 types de géothermie, il y a la géothermie profonde et il y a la géothermie de surface.

La géothermie profonde, c'est effectivement puiser à l'intérieur de la nappe phréatique qui est sous le bassin francilien, qui s'appelle le dogger, à 2 000 mètres environ de profondeur, et ça permet effectivement donc de récupérer un certain nombre de calories pour chauffer un certain nombre d'équipements. Ce que je voudrais dire et là où je ne suis pas forcément d'accord avec vous, c'est que ça nécessite une unité de traitement, qui ne nécessite pas après le forage 1 000 m², comme vous le dites, il faut toujours 5 000 m². Donc ça nécessite aussi des fonds d'investissement relativement importants et ça nécessite aussi la construction d'un réseau de distribution qui, soit existe ou soit est à créer, ça, vous l'avez oublié.

C'est effectivement donc le principe de géothermie qui a été choisi par Rueil et un certain nombre de communes d'île de France qui ont du foncier disponible pour justement faire le forage et aussi installer l'unité de traitement. Rueil l'a décidé aussi avant de construire la zone Arsenal pour équiper toute la zone Arsenal.

En ce qui concerne la géothermie de surface, c'est complètement différent, on creuse beaucoup moins loin, on creuse à 200 mètres et on récupère effectivement de l'énergie pour pouvoir chauffer ce qu'on appelle des îlots de quartier. Et la cible d'ailleurs de cette géologie de surface, ce sont des îlots de quartiers, des résidences moyennes. Ça pourrait être éventuellement à Saint-Cloud les propriétaires de la résidence de la Bérengère. Donc c'est une cible de résidence pour la géothermie de surface. Alors vous comprendrez que concernant la géothermie de profondeur, la commune de Saint-Cloud n'est pas ciblée.

Il y a effectivement des projets de géothermie de profondeur dans des communes de l'Essonne, assez lointaines donc de Paris, comme Ris-Orangis, Viry-Châtillon et autres. Vous l'avez dit, il y en a pas mal qui ont été faites et qui sont en projet, mais il faut du foncier, il faut beaucoup de foncier. Ce qui n'est pas le cas à Saint-Cloud, on en a parlé assez longuement puisqu'effectivement, on n'a déjà même pas de foncier pour faire suffisamment de logements sociaux. En revanche, la géothermie de surface, nous sommes en veille. On a reçu des gens au bâtiment récemment pour voir effectivement ce qu'on pourrait faire et c'est à l'étude, on est en veille. Ça pourrait être effectivement le cas pour des résidences ou des endroits comme les prochaines constructions de la Source ou peut-être des équipements qui sont très rapprochés ; On est en veille. C'est sûr que depuis une semaine, on en parle beaucoup puisqu'effectivement la ministre a remis un plan sur la géothermie. Et puis il y a eu beaucoup d'articles dans la presse la semaine dernière sur la géothermie. Et tout ce que vous avez dit était effectivement dans la presse de la semaine dernière. Il y a donc une certaine connotation temporelle. Mais, pour l'instant, on est en étude ou du moins on est en veille sur la géothermie de surface.

Le MAIRE : Merci Monsieur Veillerot.

Questions de SCRG

Alors nous en passons à Monsieur BRUNSCHVIG ou Madame DOUTSAS.

1 • **Xavier BRUNSCHVIG** : Le recours sur le logement social, vous avez répondu.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

2• Xavier BRUNSCHVICG : Sur le chauffage du gymnase Fouilleuse : bon, c'est la sobriété énergétique, on est pour, il n'y a pas de problème et on est d'accord avec toutes les mesures que vous avez prises, y compris réduire la température de l'eau dans la piscineque certains voudraient fermer. Attention néanmoins à ce que ces mesures ne soient ni excessives, ni préjudiciables aux activités, notamment sportives. Et on a été alerté par les archers de l'UAS qui, en décembre, ont dû pratiquer leur activité au gymnase Fouilleuse avec une température de 3,1° pour tirer à l'Arc ! Alors est-ce qu'ils doivent changer d'activité et pratiquer le biathlon ? Est-ce qu'ils doivent apprendre à tirer à l'arc avec des moufles ?

Voilà, est-ce que les adhérents de l'UAS-Tir à l'arc, qui demandent une température de 14°, peuvent être entendus ? Merci.

Le MAIRE : Monsieur VEILLEROT.

Jean-Jaques VEILLEROT : Oui, les moufles peuvent être une opportunité, mais non...

On présente effectivement nos excuses, puisque le principe de chaufferie a été changé cet été et il présente effectivement un certain nombre de dysfonctionnements.

Ces dysfonctionnements sont maintenant circonscrits, du moins on connaît la source. Il y a une pièce défectueuse dont on attend effectivement la réception. Nous attendons la société prestataire du chauffage pour la Ville, c'est-à-dire la SIEC qui est en attente de la réception de cette pièce. En fait le problème est qu'il y a des arrêts aléatoires du cycle de chauffage, et donc, en attendant le remplacement de cette pièce pour faire les réparations nécessaires, il y a des astreintes exceptionnelles de la SIEC pour qu'ils puissent intervenir de façon exceptionnelle. Je ne dis pas que c'est dans l'heure, mais pour intervenir le plus rapidement possible. Et généralement, ils interviennent 2 - 3 heures après pour remettre le chauffage. Dès qu'il y a un arrêt, le gardien prévient. Si c'était simple, ça pourrait être le gardien qui le fasse mais ce n'est pas simple, ce doit être obligatoirement un technicien qui le fait, il y a une astreinte exceptionnelle en attendant cette pièce.

Et les moufles, ce peut être une idée (*sourire*).

Le MAIRE : Bon, on va améliorer ça, vous avez raison Monsieur Brunshvicg.

3• La question suivante.

Irène DOUTAS : Nous vous demandions l'année dernière pourquoi la Ville n'engageait pas une assistante sociale, afin que davantage de dossiers puissent être traités en CCAS et vous nous aviez répondu que vous étiez optimiste, que les choses bougeaient au niveau du Département, que des assistantes sociales pourraient bientôt traiter les dossiers.

Résultat : aucun dossier n'a pu être traité au mois de décembre. Et nous n'avons pu observer aucune évolution durant l'année 2022.

Nous avons déjà perdu assez de temps à espérer de l'aide de la part du Département et nous demandons à la Mairie l'embauche d'une assistante sociale pour traiter les dossiers des Clodoaldiens. Pour l'instant, le budget mis à disposition de la Ville n'est pas correctement utilisé.

Le MAIRE : Alors d'abord, nous n'embaucherons pas d'assistante sociale, c'est une compétence départementale et on va tout faire à la place de tout le monde, je dirais. Enfin, sauf si on n'est plus péréqué, on pourrait l'envisager, mais, là, ce n'est pas envisageable. Et contrairement à ce que vous dites, mais vous savez, ce sont des processus qui sont longs, il y avait eu un schéma d'organisation sociale au département qui avait vu le jour il y a 4-5 ans en regroupant les activités de façon pluridisciplinaire autour de SST qui sont des services sociaux territoriaux et ça, effectivement, c'est un échec. Et d'ailleurs le nouveau Président l'a reconnu. La personne, la directrice générale adjointe, qui



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

avait mis en charge ces politiques-là, n'est plus au département et effectivement, c'est en train de se restructurer, mais vous comprenez que c'est un peu long. Nous avons un projet de proximité avec Garches, qui permettra de ne plus envoyer les gens à Boulogne-Billancourt pour aller essayer de rencontrer une assistante sociale. On aura donc probablement un projet qui sera sur la commune de Saint-Cloud proche de Garches. On est en train d'étudier ça avec le Département pour faire en sorte qu'on ait une antenne de proximité qui soit sur le territoire et au cœur de nos communes, parce qu'en fait, nous, notre SST8, c'est Chaville, Garches, Saint-Cloud, Ville d'Avray, et Vaucresson. Ça ne correspond même pas aux dimensions du canton d'ailleurs, c'est un peu étonnant ça, mais bon, enfin bref. Si, c'est en train d'avancer, alors pas aussi vite. Mais vous savez, ils ont mis beaucoup de moyens, ils embauchent même, ils sont prêts à embaucher en intérim, mais il y a quand même aussi une pénurie. Donc le département a abandonné cette politique qui était mauvaise, il l'a reconnu et il est en train de démanteler ça. Et nous, on va avoir une antenne de proximité.

Par ailleurs, Monsieur Pierson n'est pas là ce soir, ce que je vous propose, je ne vais pas tout vous dire mais je vais vous donner une ou deux informations. Par contre, on joindra l'intégralité de la réponse que Monsieur Pierson a travaillée dans le compte rendu, mais il me rappelle que les demandes extralégales examinées par le CCAS ont été au nombre de 20. Seules 5 venaient du SST8, les 15 autres venaient de l'APAJ, de l'UDAF, de la CAF, d'Habitat et Humanisme et de la CRAMIF, qui est en fait la caisse agricole. Elles émanent toutes de travailleurs sociaux. Donc le CCAS accorde également des chèques d'accompagnement personnalisé, des aides ponctuelles dans les situations d'urgence. Et c'est 1 153 chèques qui ont été remis en 2022 pour une somme de 14 120€. L'origine des demandes a été la suivante : 465 du SST8, 171 de l'APAJ, 517 de divers organismes, hôpitaux, CMP, services sociaux des bailleurs, CAF, UDAF etc. Et sur ces chèques d'accompagnement personnalisé, le SST8 est quand même présent, puisqu'il y en avait quand même 465. Donc ils sont en train de travailler. Vous savez qu'à la maison de l'Amitié, la directrice Madame Guyon, qui était un peu historique, est partie en retraite, elle était frappée par l'âge de la retraite. Une nouvelle est arrivée et elle a, elle, la compétence travailleur social et donc, du coup, la maison de l'Amitié va aussi se mettre à travailler de façon tout à fait professionnelle sur cette thématique-là, et donc on devrait arriver à améliorer la situation.

On n'est pas en opposition avec le constat que vous dressez, on est d'accord avec votre constat, on n'est pas d'accord avec votre diagnostic. Le Département bouge, nous aurons une antenne de proximité. Alors, c'est un endroit qu'il va falloir construire, donc ça ne va pas prendre 3 minutes, mais on est dessus, on est en train d'étudier la faisabilité. Et donc ça sera un bâtiment nouveau qui aura uniquement cette vocation-là d'accueillir en proximité les personnes qui ont le plus besoin d'accompagnement social. Donc voilà, c'est un peu synthétique, pardon, mais Monsieur Pierson a fait une réponse, je vous propose de la joindre plus complètement à notre compte rendu.

La voici, ci-dessous :

- *Les demandes extra-légales examinées par le CCAS ont été au nombre de 20. Seules 5 venaient du SST8, les autres provenant de l'APAJ, de l'UDAF, de la CAF, d'Habitat et Humanisme et de la CRAMIF (caisse agricole). Elles émanent toutes de travailleurs sociaux en capacité de faire une évaluation complète de la demande et de la situation de la personne en difficulté. Le nombre en provenance du SST8 est en effet faible et en recul sur les niveaux atteints dans les années 2010.*
- *Au-delà de ces demandes accordées par délibération du CCAS, celui-ci accorde également des Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP), aide ponctuelle dans des situations d'urgence et demandés là aussi par des travailleurs sociaux. 1 153 chèques ont été remis en 2022 pour une somme de 14.120 €. L'origine des demandes a été la suivante : 465 du SST8, 171 de l'APAJ et 517 de divers organismes (Hôpitaux, CMP, services sociaux des bailleurs, CAF, UDAF, etc ...). Sur ces CAP, le SST8 est donc bien présent et actif.*



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

- *Afin de répondre aux demandes d'aide et d'atteindre ceux qui ont besoin d'un accompagnement ponctuel, il a été présenté au CCAS du 7 février une évolution importante de l'origine potentielle des demandes d'aide extra-légales. En effet, le CCAS sera désormais en mesure d'examiner des demandes en provenance de la Maison de l'Amitié. Cette Association, maillon clef de la solidarité dans notre ville, a en effet recruté comme directrice une personne jusqu'alors travailleur social et donc en capacité de procéder aux nécessaires évaluations. Il ne s'agit pas de se substituer au SST8, la compétence sociale est bien celle du Département, mais il s'agit d'être au plus proche des situations de fragilité sur notre commune et de s'assurer que personne n'est laissé au bord du chemin, comme énoncé dans notre programme de 2020. Cette nouvelle approche fera l'objet d'une évaluation après 6 mois d'expérience.*

4• Irène DOUTAS : J'ai une dernière question.

Les parents des Coteaux se désolaient que le Clodoald ne passait pas chercher les élèves des Bords de Seine pour les emmener au collège Verhaeren. Le remplacement du Clodoald pour une navette clodoaldienne ne permet toujours pas aux élèves de 6^{ème} ou 5^{ème}, en pleine croissance, avec un lourd cartable sur le dos, de monter au collège en transport en commun. Les parents s'inquiètent également pour leur sécurité et leur santé lorsqu'ils partent à 7h30 du matin, alors qu'il fait nuit et qu'il pleut. N'oublions pas qu'il s'agit en grande partie d'enfants de moins de 12 ans. Quel service public la Mairie compte-t-elle mettre en place pour ces élèves ?

Le MAIRE : Alors aucun. Je crois qu'il faut quand même être raisonnable. Enfin, Madame Doutas, ce n'est pas sérieux !

Dans certains départements, le département peut être effectivement autorité organisatrice de transport, parce que le département est long. Les kilomètres qui séparent l'habitat du collège sont en dizaines de kilomètres, voire plus, parfois même en cinquantaine de kilomètres. Et donc c'est légitime d'organiser un transport scolaire départemental pour accompagner les enfants au collège.

Franchement, nous, la Ville de Saint-Cloud, même s'il y a des pentes qui sont fortes, on ne peut pas dire que nous sommes dans cette situation. Et moi je vais vous dire une chose, le Maire n'est pas là pour se substituer aux parents pour emmener les enfants au collège. Enfin, c'est une plaisanterie ! Nous mettons en place, nous prélevons de l'impôt, pour ce qui nous en reste avec la taxe foncière, pour distribuer des politiques publiques. Emmener l'enfant au collège, ça ne fait pas partie des politiques publiques d'une commune.

Enfin, il faut être raisonnable. Je ne partage pas votre vision, le Clodoald n'a jamais été un outil de transport pour emmener les enfants au collège. C'était un outil qui était fait pour les personnes en difficulté en charge d'un handicap ou des seniors, qui n'ont plus la motricité nécessaire pour franchir les pentes, et pas du tout un transport scolaire. Ça, ce n'est pas vrai. Et donc la navette Clodoaldienne aujourd'hui, qui fonctionne et qui rend ce service mais avec des critères sociaux, n'est pas là effectivement pour assurer le transport scolaire.

Enfin, c'est quand même étonnant en 2023 qu'on demande cela à une collectivité, dans une commune comme Saint-Cloud, dont la superficie n'est quand même pas celle de Rueil.

On parlait de géothermie, je n'ai pas voulu en rajouter sur ce qu'expliquait fort bien Monsieur Veillerot, mais la commune de Rueil-Malmaison, c'est la commune la plus étendue des Hauts-de-Seine, c'est celle qui a la plus grande superficie. Ça va jusqu'au Mont-Valérien à Nanterre, ça va jusqu'à Suresnes, ça va jusqu'à Saint-Cloud, ça va jusque de l'autre côté, Chatou. Enfin, il y a la Seine, bien évidemment, mais ça va jusqu'aux bords de Seine. Enfin, c'est la commune qui a la plus grande superficie des Hauts-de-Seine et d'ailleurs il n'y a pas de ramassage scolaire pour les collégiens dans Rueil-Malmaison.



Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

Non mais ce n'est pas raisonnable de demander ça, enfin franchement ! Moi, je pense que les parents sont grands, autonomes. On est dans une commune où il n'y a quand même pas une insécurité galopante. Et moi je vais vous dire, mon collège était à 17 kms de mon lieu d'habitation et personne n'allait me chercher pour m'emmener au collège quand j'étais gamin. Vous allez me dire, on évolue, tout ça, mais franchement, ce n'est pas raisonnable de demander à une collectivité comme Saint-Cloud d'emmener les enfants au collège par le biais d'une politique publique, ça, je m'y refuse. Les parents sont en charge de leurs enfants et c'est à eux d'emmener leurs enfants à l'école. Et quand on est au collège, on a 12 ans, c'est vrai, en 6^{ème} on a 12 ans, 11 ans si vous voulez, et, en 3^{ème}, on en a 15 ou 16. Mais je pense qu'à 1 ans, aujourd'hui, on peut quand même marcher pour aller au collège, dans une commune comme Saint-Cloud où on n'est pas encore dans une zone d'insécurité première, même si de temps en temps, il se passe des choses qu'on réprouve.

Voilà donc ce n'est pas à la collectivité de mettre ça en place, ce n'est pas raisonnable de demander ça !

Voilà mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé, et vous avec.
Je vous souhaite une bonne nuit.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le MAIRE clôt la séance à : 00h11

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le présent procès-verbal fera l'objet d'une publication électronique sur le site de la ville dans la semaine suivant son approbation.

Le Secrétaire de séance,

Le MAIRE

Sacha GAILLARD

Éric BERDOATI